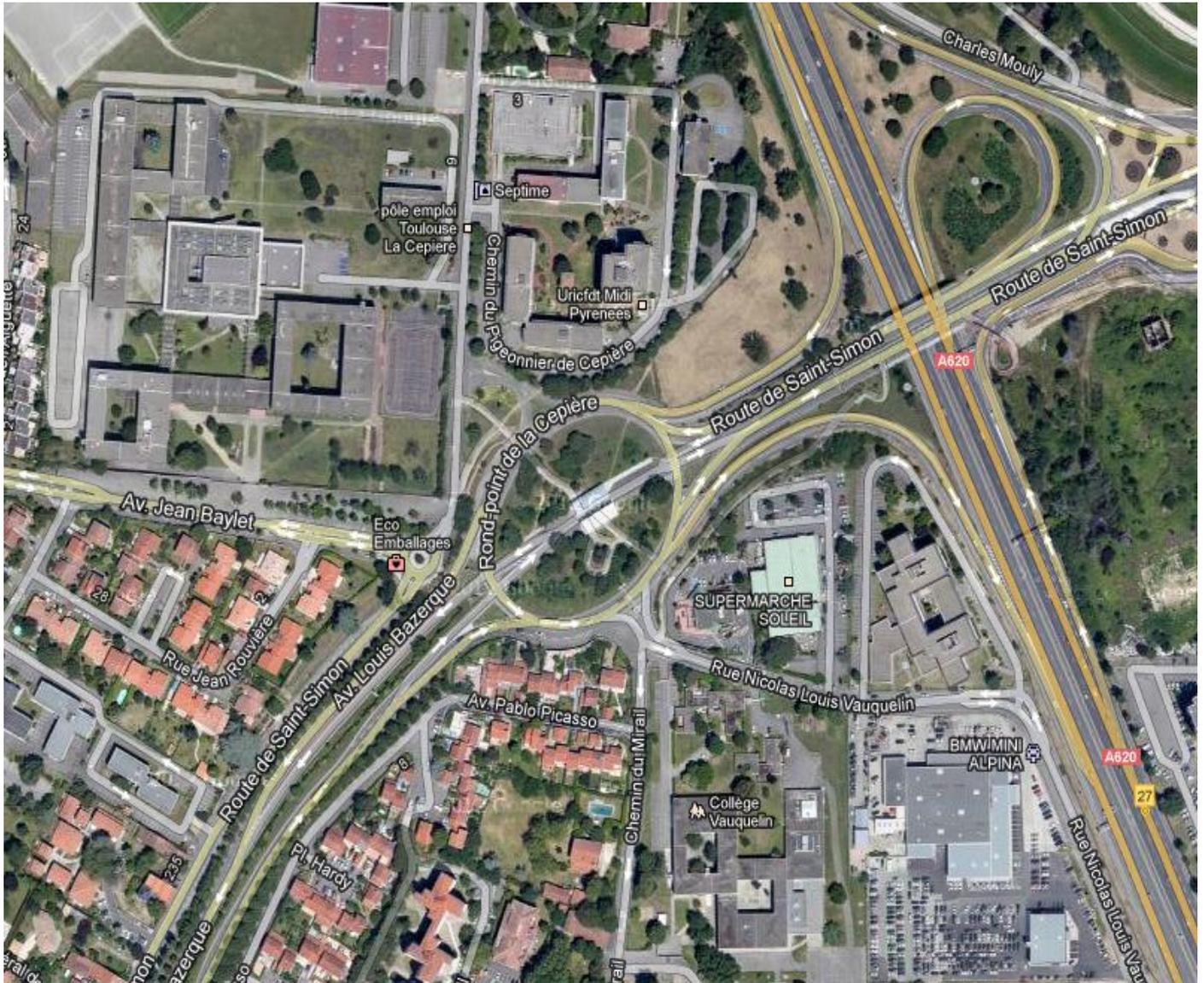
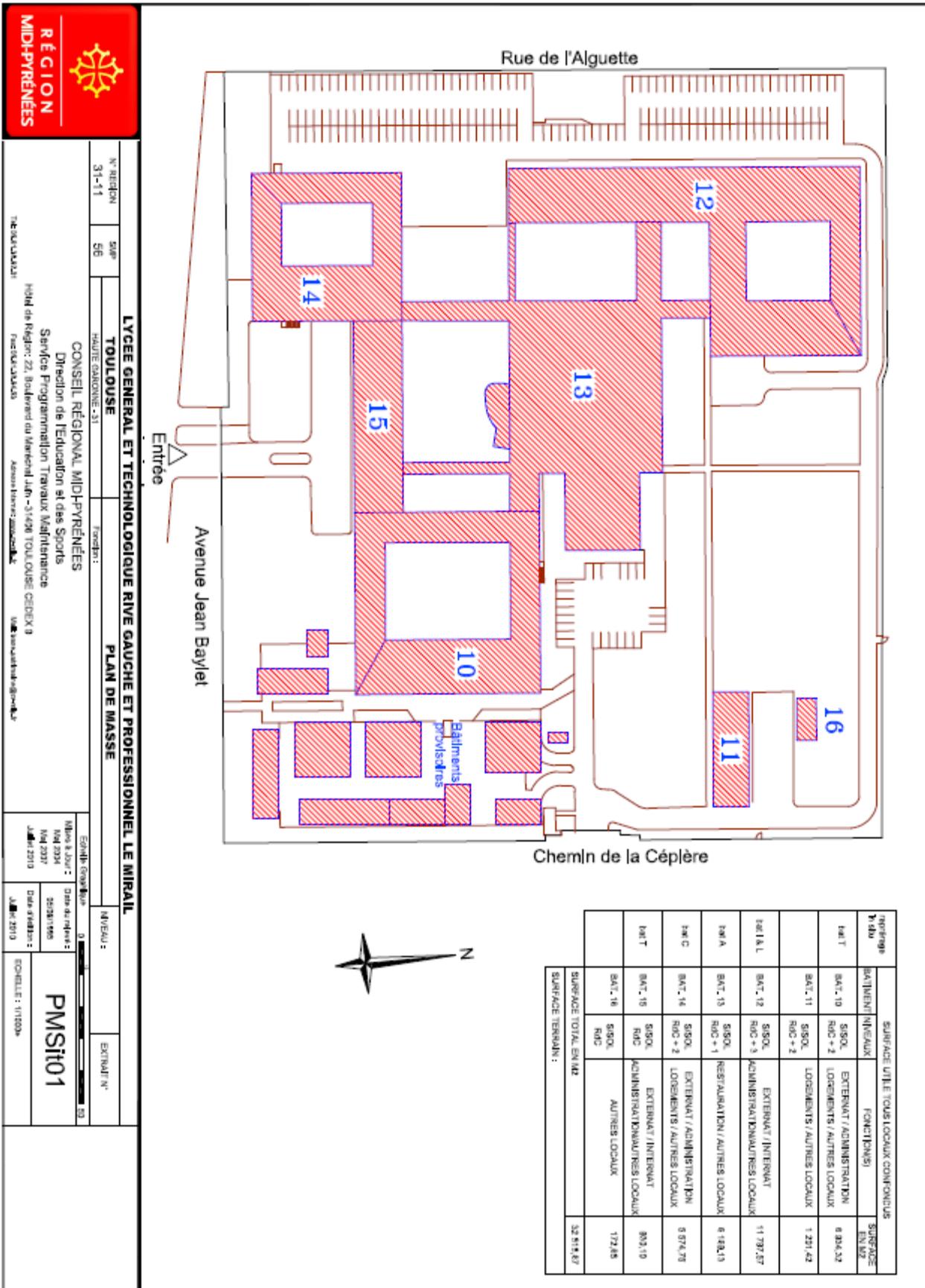


# Plan Particulier de Mise en Sûreté (P.P.M.S.) de la Cité Scolaire Rive Gauche



		
Lycée Professionnel Le Mirail	Lycée Polyvalent Rive-Gauche	CFA Métiers du Tertiaire
3 sites de formations à la même adresse		
85 avenue Jean Baylet 31081 Toulouse Cedex 1		





**LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE RIVE GAUCHE ET PROFESSIONNEL LE MIRAIL**  
TOULOUSE  
HAUTE GARONNE - 31  
Fondateur :  
CONSEIL RÉGIONAL MIDI-PYRÉNÉES  
Direction de l'Éducation et des Sports  
Service Programmation Travaux d'Entretien  
Hôtel de Région - 22, Boulevard du Mirail - 31400 TOULOUSE CEDEX 9  
Téléphone : 05 61 21 21 21  
www.lycee-mirail.org

Échelle : 1/1000  
MPSi01  
Date de révision : 25/03/1999  
Date d'édition : Juin 2010

## SOMMAIRE

Présentation des risques du lycée et des contacts	Page 6
Numéros utiles, déclenchement de l'alerte et sirènes et MPU Annuaire de crise.....	Pages 7 à 12
Résumé des actions à effectuer en fonction de l'accident majeur	Page 13
L'accident de TMD	Pages 14 à 18
La Tempête	Pages 19 à 22
Le risque industriel	Pages 23 à 26
Mise à l'abri dans l'urgence	Pages 27 à 32
Annexe 1 : Procédure de fermeture de l'établissement	Pages 33 à 36
Annexe 2 : Autorisation permanente de sortie du lycée	Page 37
Annexe 3 : fiche d'appel PPMS	Page 38
Annexe 4 : liste des titulaires du PCS1 et SST	Page 39
Annexe 5 : fiche individuelle d'observation	Page 40
Annexe 6 : Fiche d'information aux familles	Page 41
Annexe 7 : Fiche élèves	Page 42
Annexe 8 : Fiche Personnels Régionaux	Page 43
Annexe 9 : Fiche enseignant	Page 44

Annexe 10 : Fiche personnels administratifs

Page 45

**Fiches Actions :**

Annexe 11 : Cellule de crise

Page 46

Annexe 12 : Loge

Page 47

Annexe 13 : Secrétariat

Page 48

Annexe 14 : CDI

Page 49

Annexe 15 : CFA

Page 50

Annexe 16 : CPE

Page 51

Annexe 17 : Vie scolaire

Page 52

Annexe 18 : Restaurant

Page 53

Annexe 19 : OP

Page 54

Annexe 20 : Cafétéria

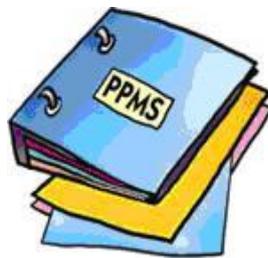
Page 55

Calfeutrage :

Page 56

Plans :

Pages 57 à 74



## CONNAISSANCE des RISQUES PARTICULIERS de la ville de Toulouse,

Les risques majeurs qui pourraient affecter la Cité scolaire Rive Gauche sont :

- les tempêtes,
- le transport routier de matières dangereuses (TMD),
- les risques industriels.

### Documentation :

<b>Le DDRM (Document Départemental des Risques Majeurs)</b> Consultable : <a href="http://www.haute-garonne.gouv.fr/web/212-risques-majeurs-et-prevention.php">http://www.haute-garonne.gouv.fr/web/212-risques-majeurs-et-prevention.php</a>	2009
<b>Le PPR (Plan de Prévention des Risques)</b> Consultable à la Direction Sécurité Civile Prévention Risques Majeurs	Arrêté N°2000-2184 du 10 Juillet 2000
<b>Le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)</b> Consultable : <a href="http://www.bd-dicrim.fr/uploads/31555-toulouse-2409.pdf">http://www.bd-dicrim.fr/uploads/31555-toulouse-2409.pdf</a>	2011

### Contacts :

#### Service départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)

Directeur : Colonel Patrick TOUFFLET 05.61.06.37.00

#### Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC) – Préfecture

05.34.45.34.45

#### Mairie :

Direction Sécurité Civile, Prévention, Risques Majeurs.

#### Préfecture de la Haute-Garonne

05.34.45.34.45

#### DRDE

cité Administrative bd Armand Duportal  
31074 TOULOUSE CEDEX 9

05.61.58.52.04

#### SAMU

15 ou 112

## NUMEROS UTILES / RADIO:

Urgences	112
Pompiers	18
Police	17
Police municipale	05.62.27.63.00
SAMU	15
Météo	05.61.07.80.80
EDF/GDF	08.10.07.03.33



**France Bleu Toulouse**      **90,5 MHz**

**France Inter FM**            **88.100MHz**

**Ou sur grandes ondes 162 KHz**



**PPMS : Annuaire de crise**

Services	Téléphone	Contact
<p><b>De L'Education Nationale :</b></p> <p><b>Rectorat</b></p> <p><b>IA 31</b></p> <p><b>IEN SECURITE</b></p>	<p><b>05.61.17.77.16</b>  <b>05.61.17.77.17</b>  <b>05.61.17.77.26</b>  <b>05.61.17.75.06</b>  <b>05.61.52.80.27</b></p> <p><b>05.34.44.87.16</b></p> <p><b>05.61.17.75.46</b></p>	<p><b>CABINET</b>  <b>DIRECTEUR DE CABINET</b>  <i>FAX CABINET</i>  <b>SECRETAIRE GENERAL</b>  <i>FAX SECRETAIRE GENERAL</i></p> <p><b>CABINET</b></p>
<p><b>De la Région:</b></p> <p><b>DES</b></p> <p><b>Adjoints</b></p>	<p><b>05.61.34.71.45</b></p> <p><b>05.61.34.71.17</b>  <b>05.61.34.71.96</b>  <b>05.61.34.71.50/51</b></p>	<p><b>DIRECTEUR</b></p> <p><b>Fax DES</b></p>

Le P.P.M.S. est un outil opérationnel et culturel dont l'objectif est d'organiser la protection des personnes en cas de risques majeurs.

Le côté opérationnel consiste à organiser, à l'avance, tous les moyens nécessaires à la mise en sûreté de la communauté scolaire.

Le côté pédagogique repose sur l'acquisition d'une culture du risque majeur sans, pour autant, tomber dans le catastrophisme. L'objectif de cette éducation est que toute personne sache se mettre en sécurité lors d'un événement majeur, et ce, quel que soit l'endroit où elle se trouve (à l'école, à la maison, en vacances à l'étranger,...).

Notre lycée selon sa situation géographique, est soumis à peu de risques majeurs. Voici cependant ceux dont il fait l'objet :

- **Le risque tempête**
- **Le risque TMD** (transport de matières dangereuses) est risque diffus sur l'ensemble du territoire communal. La route représente 80% du trafic terrestre de matières dangereuse (en tonnage).
- **Le risque Industriel.**

Selon le risque, la communauté scolaire peut être amenée à se mettre à l'abri (confinement) ou à évacuer.

Pour cela, il existe deux sonneries différentes à ne surtout pas confondre !!



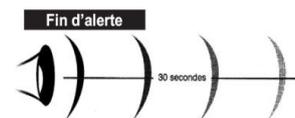
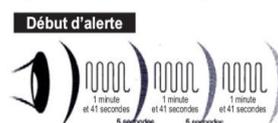
La sonnerie évacuation : c'est la sonnerie incendie



La sonnerie mise à l'abri : c'est un signal modulé de la sonnerie :

Caractéristiques du **signal national d'alerte** (arrêté du 23 mars 2007)

En cas d'accident majeur, l'alerte est donnée par le **signal national** suivant : une sirène au son modulé, montant et descendant. Ce signal comporte trois séquences d'une minute et quarante et une seconde, séparées par un silence de cinq secondes.



Ne quittez pas votre abri sans consignes des autorités. La fin d'alerte sera annoncée par un signal non modulé de la sirène durant 30 secondes ainsi que par la radio.

Dès le déclenchement de l'alerte par la cellule de crise, tous les personnels du lycée, quels que soient leurs statuts, sont réquisitionnés jusqu'au départ complet et définitif de tous les élèves dans leurs familles.

Aucun personnel n'est autorisé à quitter l'établissement sans l'autorisation exclusive du chef d'établissement ou d'un membre de l'équipe de direction. Tout le monde a un rôle à jouer dans la mise en sûreté des élèves avant l'arrivée des secours.

Des fiches actions ont été réalisées pour chaque personnel du lycée et vous devez les appliquer dès que vous entendez l'alerte.

### Pourquoi faire un exercice PPMS de mise à l'abri une fois par an ?

Les risques majeurs sont des catastrophes exceptionnelles par leur fréquence mais aussi par leurs conséquences : tous les repères traditionnels peuvent ainsi s'effondrer.

Seule une mise en situation permet de s'assurer du bon fonctionnement du PPMS, de voir ses faiblesses et d'y remédier. Elle facilite également l'acquisition des réflexes pour tous.

Il faut donc être prêt à garder les élèves (et à les occuper) pour une durée indéterminée avant qu'ils ne puissent rejoindre leur famille en toute sécurité.

Une mallette PPMS sera à votre disposition près de votre lieu de confinement pour répondre aux besoins de première nécessité.

**MALLETTE DE PREMIÈRE URGENCE ET TROUSSE DE PREMIERS SECOURS** se situant dans les salles prévues **MPU** (voir plans à la fin du PPMS)

### Contenu de la mallette

#### Documents

- Tableau d'effectifs vierge (annexe 3)
- Copie de la fiche de mission des personnels et des liaisons internes
- Plan indiquant les lieux de mise en sûreté (internes ou externes)
- Fiches individuelles d'observation (annexe 6)

#### Matériel

- Brassards (pour identifier les personnes ressources)
- Radio à piles (avec piles de rechange) ou dynamo et inscription des fréquences de France Inter ou de la radio locale conventionnée par le préfet
- Rubans adhésifs (larges)
- Ciseaux
- Linges, chiffons
- Lampe de poche avec piles ou dynamo.
- Essuie-tout
- Gobelets
- Seau ou sacs plastiques (si pas accès WC)
- Eau (si pas accès point d'eau)
- Jeux de cartes, dés, papier, crayons...

#### Trousse de premiers secours

Cette trousse de premiers secours comprend (cf. B.O. spécial n°1 du 6 janvier 2000) :

- Sucres enveloppés
- Sacs plastiques et gants jetables
- Ciseaux
- Couverture de survie ou isothermique
- Mouchoirs en papier
- Savon de Marseille
- Garnitures périodiques
- Éosine disodique aqueuse non colorée désinfection des plaies sauf hypersensibilité à l'éosine
- Compresses individuelles purifiées
- Pansements adhésifs hypoallergiques
- Pansements compressifs
- Sparadrap
- Bandes de gaze
- Filets à pansement
- Écharpe de 90 cm de base

**N.B.** : les quantités de produits varient en fonction du nombre de lieux de mise en sûreté, en fonction aussi du nombre d'élèves :

- choisir de petits conditionnements ;
- le matériel et les produits doivent être vérifiés, remplacés ou renouvelés ;
- **pour les élèves faisant l'objet d'un Projet individualisé d'accueil ou d'intégration penser à se munir de leur traitement spécifique.**



### **Pourquoi le volet culturel est-il primordial ?**

Tout simplement parce que personne ne vit au lycée en permanence. Nous sommes tous amenés à nous déplacer ou à vivre dans des zones à risques.

Lorsque la catastrophe arrive, seuls des réflexes salvateurs déjà bien assimilés permettent de sauver des vies.

Evidemment, les enseignants sont les principaux acteurs de cette éducation. L'éducation aux risques majeurs occupe déjà une place dans les programmes scolaires de SVT et d'Histoire-Géographie.

Cependant, le P.P.M.S. est une base sur laquelle tout personnel peut se reposer pour prendre part à cette éducation.

*Souvenez-vous de cette petite anglaise qui a sauvé toutes les personnes qui étaient avec elles sur une plage à Phuket en Thaïlande en décembre 2004 grâce à son professeur de géographie, qui leur avait expliqué comment repérer un tsunami peu de temps auparavant.*

Voici les réflexes généraux à connaître et à appliquer en cas de risque majeur :

- ✿ Dès que vous entendez le signal national d'alerte, rejoignez le bâtiment le plus proche pour vous y mettre à l'abri.
  - ✿ Fermez les portes et les fenêtres, confinez l'endroit le mieux possible.
  - ✿ Ne téléphonez pas pour ne pas encombrer les lignes.
  - ✿ Ecoutez la radio sur la fréquence de France BLEU Toulouse 90,5 MHz
- France inter FM 88.100 MHz ou 162 KHz grandes ondes.
- ✿ et suivez les recommandations des autorités.

## DECLENCHEMENT DE L'ALERTE et ACTIVATION DU PPMS

A la demande du Préfet, du DASEN, d'un représentant de l'autorité ou en cas de témoignage direct d'un accident pouvant avoir une incidence majeure pour l'établissement, le PPMS de l'établissement est activé par :

Mme Fabienne DECAESTECKER <i>OU en cas d'absence par (dans l'ordre de priorité)</i>	Proviseur
Mme Claire GASNAULT	Proviseur Adjoint LGT
M. Bernard HOMS	Proviseur Adjoint LP
M. Jean-Marc AUBRY	Gestionnaire
M. Serge BOSCH	Assistant chargé de la prévention et de la sécurité
M. Saïd MILA	Chef de Travaux LP

### Les signaux utilisés dans l'établissement :

- Signal mise à l'abri (autres risques majeurs) : modulation manuelle de la sonnerie.

### CONSTITUTION DE LA CELLULE DE CRISE

La cellule de crise se réunit dans le bureau du proviseur (proximité d'une ligne directe et d'un fax). En cas d'impossibilité matérielle, elle se réunit dans un des bureaux administratifs.

Elle est constituée de :

Mme Fabienne DECAESTECKER <i>OU en cas d'absence par (dans l'ordre de priorité)</i>	Proviseur
Mme Claire GASNAULT	Proviseur Adjoint LGT
M. Bernard HOMS	Proviseur Adjoint LP
M. Jean-Marc AUBRY	Gestionnaire
M. Serge BOSCH	Assistant chargé de la prévention et de la sécurité
M. Saïd MILA	Chef de Travaux LP

## RÉSUMÉ DES ACTIONS À EFFECTUER EN FONCTION DE L'ACCIDENT MAJEUR

Deux situations se présentent :

- Nous connaissons la nature de l'accident majeur : Madame Cazalet a été prévenue par les autorités ou par un témoin. Dans ce cas, il faut suivre les actions prévues dans le PPMS pour cet accident.
- Nous ne connaissons pas la nature de l'accident majeur : l'alerte est donnée par la sirène communale (signal national d'alerte). Dans ce cas, il faut prendre le plus de précautions possibles (couper tous les circuits, mettre les élèves à l'abri,...).

Rappelons que le PPMS a pour fonction de mettre en sûreté les élèves en attendant l'arrivée des secours.

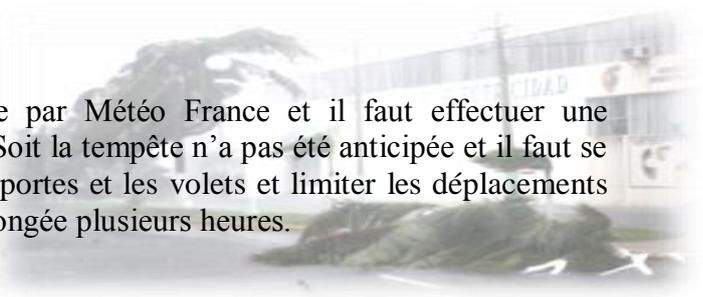
- PREMIER CAS : ACCIDENT DE TMD (TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES) PRÈS DU LYCÉE

Il nécessite une mise à l'abri très rapide de toute la communauté scolaire. Il faut se trouver dans un lieu confiné le mieux possible sans en sortir pendant un laps de temps qui dépendra de beaucoup de facteurs (type d'accident, météo du jour...).



- DEUXIÈME CAS : TEMPÊTE

Soit la tempête est annoncée longtemps à l'avance par Météo France et il faut effectuer une évacuation anticipée des élèves (sur ordre du Préfet). Soit la tempête n'a pas été anticipée et il faut se mettre à l'abri dans des bâtiments en dur, fermer les portes et les volets et limiter les déplacements dans l'établissement. Cette mise à l'abri peut être prolongée plusieurs heures.



- TROISIÈME CAS : SITES INDUSTRIELS

Les élèves ne craignent rien à l'intérieur du lycée mais ils ne doivent pas en sortir car les moyens de transport ne peuvent plus être assurés de façon sécurisée. Il faut donc les « garder à l'abri » et fermer le lycée afin d'éviter toute sortie d'élèves.



## TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES



Le transport de matières dangereuses (TMD) concerne essentiellement les voies routières (80% du trafic en tonnes) et ferroviaires (17% du trafic).

La voie d'eau (maritime et réseaux de canalisation) et la voie aérienne participent à moins de 3% du trafic. Sur la route, le développement des infrastructures de transports, l'augmentation de la vitesse, de la capacité de transport et du trafic multiplient les risques d'accidents. L'accident de TMD combine souvent un effet primaire, immédiatement ressenti dans un rayon de 300 m. (incendie, explosion, déversement) et des effets secondaires (ex. : pollution des eaux ou des sols).

### Les conséquences possibles d'un accident de TMD

On peut observer trois types d'effets, qui peuvent être associés :

- **Une explosion** peut être provoquée par un choc avec production d'étincelles (notamment pour les citernes de gaz inflammables), par l'échauffement d'une cuve de produit volatil ou comprimé, par le mélange de plusieurs produits ou par l'allumage inopiné d'artifices ou de munitions. L'explosion peut avoir des effets à la fois thermiques et mécaniques (effet de surpression dû à l'onde de choc). Ces effets sont ressentis à proximité du sinistre et jusque dans un rayon de plusieurs centaines de mètres ;

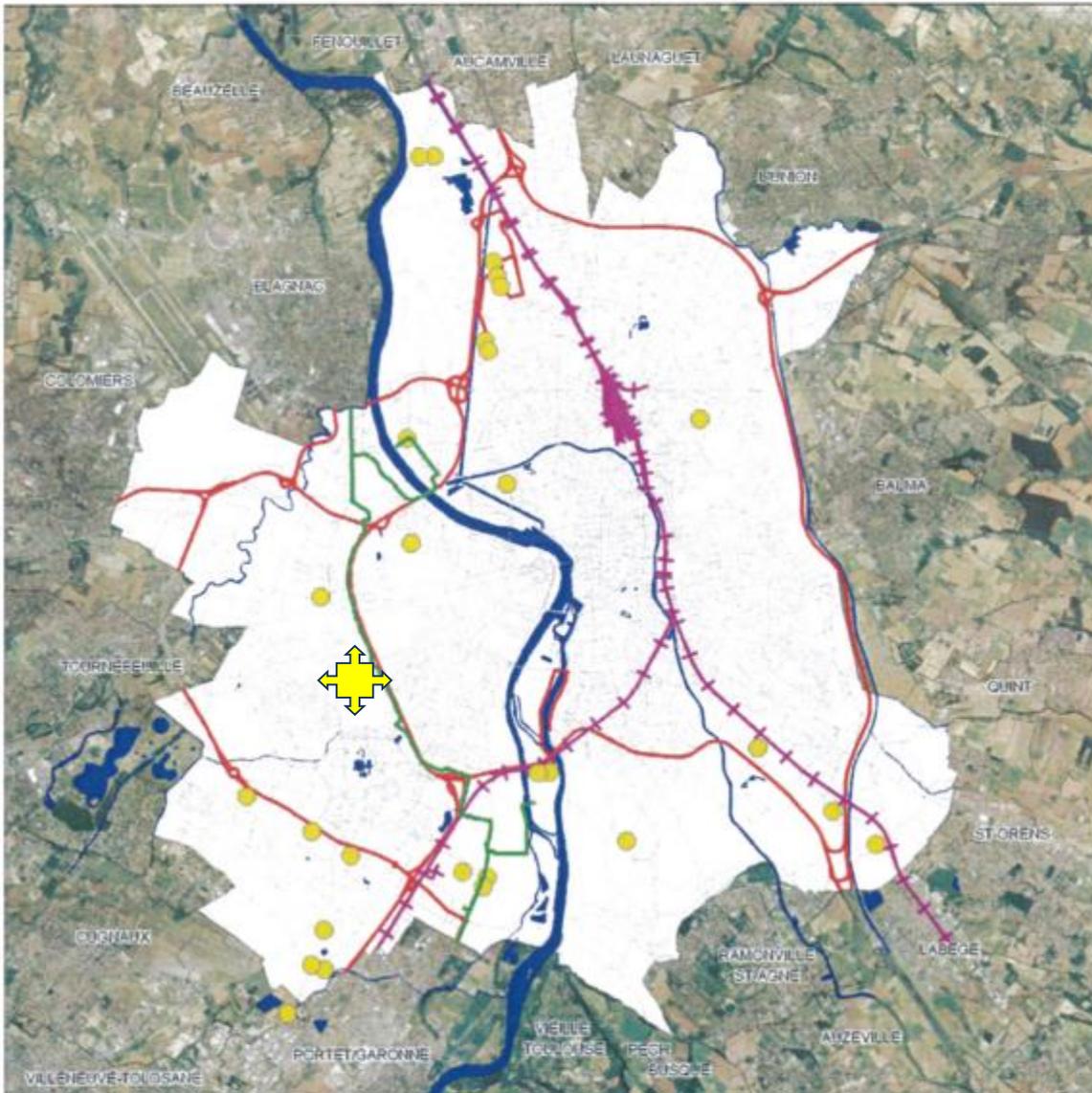
- **un incendie** peut être causé par l'échauffement anormal d'un organe du véhicule, un choc contre un obstacle (avec production d'étincelles), l'inflammation accidentelle d'une fuite, une explosion au voisinage immédiat du véhicule, voire un sabotage.

*60 % des accidents de TMD concernent des liquides inflammables. Un incendie de produits inflammables solides, liquides ou gazeux engendre des effets thermiques (brûlures), qui peuvent être aggravés par des problèmes d'asphyxie et d'intoxication, liés à l'émission de fumées toxiques ;*

- **un dégagement de nuage toxique** peut provenir d'une fuite de produit toxique ou résulter d'une combustion (même d'un produit non toxique). En se propageant dans l'air, l'eau et/ou le sol, les matières dangereuses peuvent être toxiques par inhalation, par ingestion directe ou indirecte, par la consommation de produits contaminés, par contact. Selon la concentration des produits et la durée d'exposition, les symptômes varient d'une simple irritation de la peau ou d'une sensation de picotements de la gorge, à des atteintes graves (asphyxies, œdèmes pulmonaires). Ces effets peuvent être ressentis jusqu'à quelques kilomètres du lieu du sinistre.

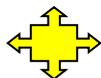
## CARTOGRAPHIE

→ Itinéraires de transport de matières dangereuses (TMD) :



Source : Préfecture de la Haute-Garonne, Mairie de Toulouse (DSCRM et Service Circulation-Transports)

- Itinéraires routiers de TMD
- +— Itinéraires ferroviaires de TMD
- Transport de gaz par canalisation (canalisations TIGF, ex. GSO)



Cité Rive Gauche

## Classification Code danger

Classe 1	Matières et objets explosibles	
Classe 2	Gaz	
Classe 3	Liquides inflammables (hors gaz)	
Classe 4	Solides inflammables	
Classe 5	Matières comburantes Peroxydes organiques	
Classe 6	Matières toxiques	
Classe 7	Matières radioactives	
Classe 8	Matières corrosives	
Classe 9	Matières et objets dangereux divers	



# Mise à l'abri dans l'urgence : le cas de l'accident de TMD

## Recommandations générales en fonction du type d'accident à suivre en attendant l'arrivée des secours :

- **Nuage toxique :**

Mettre tout le monde à l'abri et interdire les déplacements à l'extérieur.  
Calfeutrer les ouvertures le mieux possible, avec le matériel qui se situe dans la mallette.  
Fermer et calfeutrer portes et fenêtres.  
Couper ventilation, chauffage, gaz et électricité.

- **Risque d'explosion (ou explosion) sans nuage toxique:**

Evacuer dans le calme tout le monde vers des lieux de mise en sûreté non orienté vers le lieu de l'accident.  
Se tenir éloigner des fenêtres.  
Couper ventilation, chauffage, gaz et électricité.

Les élèves qui se trouvent dans le restaurant scolaire, doivent y rester. S'il y a des élèves présents devant le lycée, à cet instant-là, ils vont dans la salle polyvalente.

Le soir, les internes appliquent les mêmes consignes. Ils rejoignent leurs chambres.

## **FIN D'ALERTE**

Lors d'un accident de TMD avec émission de gaz toxiques, il faut **aérer toutes les pièces dès la fin de l'alerte** car les gaz sont entrés à l'intérieur.

Remise en mode de fonctionnement normal de l'établissement (mise en service des portails, connexion des fluides, ...).

Débriefing de la cellule de crise

## L'accident a lieu pendant les heures de cours

L'objectif est de se mettre à l'abri, d'un nuage toxique par exemple, en utilisant au mieux les locaux existants.

- Les personnels administratifs, et autres personnes se trouvant présents à ce moment-là dans le couloir de l'administration se regrouperont dans la salle de réunion se situant au fond du couloir.
- Les personnels de cuisine et les agents se confineront dans la salle de repos à leur disposition. Les élèves présents dans le restaurant seront à la charge des agents et resteront confinés à l'intérieur avec eux et devront renseigner la feuille d'appel PPMS et la transmettre, par téléphone, à la cellule de crise.
- Les infirmières resteront à l'infirmerie (dans le cas où il y aurait déjà des malades présents) et seront disponibles à la demande de la cellule de crise avec les matériels et devront renseigner la feuille d'appel PPMS et la transmettre, à un AED.
- Au CDI, les élèves seront encadrés par les documentalistes qui devront renseigner la feuille d'appel PPMS et la transmettre, par téléphone, à la cellule de crise.
- Tous les élèves en cours resteront dans leur salle sous la responsabilité de leur enseignant. Sous aucun prétexte, un élève ne devra sortir. L'enseignant fermera immédiatement toutes les issues (portes et fenêtres) et établira la liste des présents et des absents sur les listes préétablies spéciales PPMS. Il notera aussi les remarques diverses sur l'état de santé des élèves. Il calfeutrera, au mieux, tous les orifices d'aération.
- Les élèves en EPS se regrouperont dans le gymnase sous la responsabilité des enseignants qui fermeront les portes. L'idéal serait de se placer loin des sources d'aération.
- Tous les élèves qui ne seront pas sous la responsabilité directe d'un professeur, se regrouperont le plus rapidement possible dans la salle polyvalente. Les surveillants s'assureront, au mieux qu'aucun élève ne soit « oublié ».

Dans notre Cité scolaire, la collecte classique des appels devra être gérée par les CPE et les AED. Personne ne devra sortir à l'extérieur. L'électricité sera coupée et les téléphones portables devront être éteints (de toute façon, le réseau risque d'être saturé).

Il faudra prévoir une circulation dans les salles d'un surveillant (ou autre personnel) par étage et par côté de bâtiment et une communication vers la cellule de crise par talkie-walkie ou par téléphone dans la mesure du possible. Ils seront qualifiés de « responsables de zone ».

Il faudra penser aux éventuels « malades » et intoxiqués éventuels. Il faudra donc au moins une personne titulaire du PSC1 et ou SST.

*Cas des personnes devant le lycée :*

Des passants (ou des élèves dehors) seront accueillis directement dans la salle polyvalente du lycée. Si ce sont des élèves, la (ou les) personne(s) présente(s) à la loge s'assurera de renseigner la feuille PPMS et de la transmettre, par téléphone, à la cellule de crise. Il sera alors procédé à la fermeture de l'établissement.

**Il n'existe pas de local de mise à l'abri "parfait"...**

En cas de nuage toxique, il est impossible d'empêcher totalement le gaz dangereux de pénétrer dans le local. La finalité du "confinement" est de réduire au maximum sa vitesse de pénétration afin que sur une période de 2 à 3 heures, sa concentration dans le local de mise à l'abri n'atteigne pas le seuil des effets irréversibles.

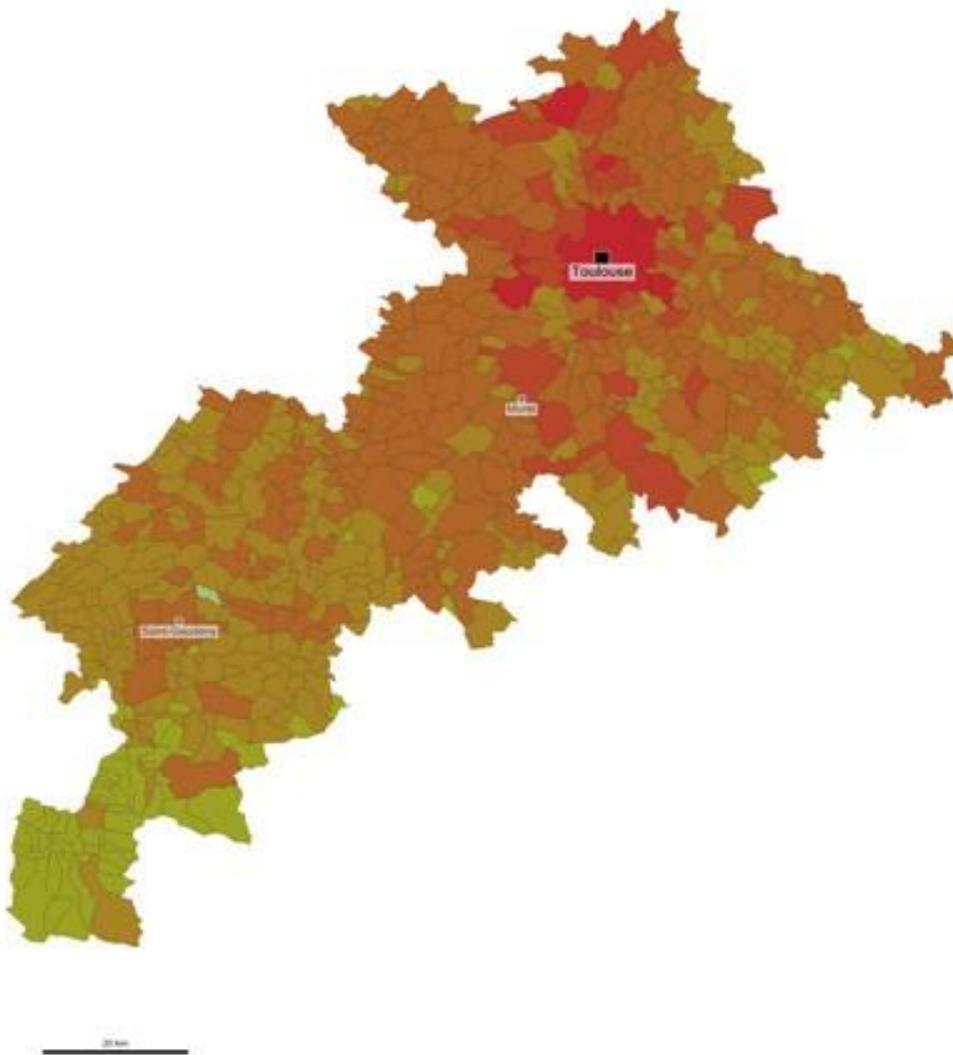
## LA TEMPETE



Une **tempête** est un phénomène météorologique violent à large échelle dite synoptique, avec un diamètre compris en général entre 200 à 1 000 km, caractérisé par des vents rapides (tourbillon) et des précipitations intenses. Elle peut être accompagnée d'orages donnant des éclairs et du tonnerre ainsi que de la grêle et des tornades.

Certaines tempêtes ont un nom particulier comme les typhons, les ouragans, les tempêtes tropicales ou extratropicales, les tempêtes de pluie verglaçante ou de neige. Il existe également des tempêtes caractérisées par des vents transportant des substances dans l'atmosphère (blizzard, tempête de poussière, tempête de sable, tempête de neige...). Une tempête peut endommager gravement un pays ou une région donnée.

Au strict sens météorologique du terme, en mer, on appelle tempête une dépression atmosphérique qui génère un vent moyen supérieur à 90 km/h (vent de force 10 ou supérieure sur l'échelle de Beaufort). Toutefois, l'usage populaire du mot n'est pas si restrictif et sur terre, on parle de tempête quand la dépression génère des rafales violentes, qui causent des dégâts, et des précipitations abondantes.



## Total des catastrophes observées

Total des catastrophes observées par commune en 2006

- 0
- de 1 à 2
- de 3 à 5
- de 6 à 10
- de 11 à 15
- plus de 15

Villes principales

- Préfecture
- Sous-préfecture

Sources cartographiques : Artique 2010  
 Données statistiques : INSEE 2006  
 Réalisation : Groupe Artique Solutions



# Mise à l'abri dans l'urgence : Le cas d'une tempête

## Recommandations générales pour une tempête en attendant l'arrivée des secours :

- **Tempête :**

Mettre tout le monde à l'abri et interdire les déplacements à l'extérieur.  
Calfeutrer les ouvertures le mieux possible, avec le matériel qui se situe dans la mallette.  
Placer du ruban adhésif sur les vitres.  
Fermer et calfeutrer portes et fenêtres.  
Couper ventilation, chauffage, gaz et électricité.  
Se tenir éloigner des fenêtres.

Les élèves qui se trouvent dans le restaurant scolaire, doivent y rester. S'il y a des élèves présents devant le lycée, à cet instant-là, ils vont dans la salle polyvalente.

Le soir, les internes appliquent les mêmes consignes. Ils rejoignent leurs chambres.

**FIN D'ALERTE**

Remise en mode de fonctionnement normal de l'établissement (mise en service des portails, connexion des fluides, ...).

Débriefing de la cellule de crise.

## La tempête a lieu pendant les heures de cours

L'objectif est de se mettre à l'abri, en utilisant au mieux les locaux existants.

- Les personnels administratifs, et autres personnes se trouvant présents à ce moment-là dans le couloir de l'administration se regrouperont dans la salle de réunion se situant au fond du couloir.
- Les personnels de cuisine et les agents se confineront dans la salle de repos à leur disposition. Les élèves présents dans le restaurant seront à la charge des agents et resteront confinés à l'intérieur avec eux et devront renseigner la feuille d'appel PPMS et la transmettre, par téléphone, à la cellule de crise.
- Les infirmières resteront à l'infirmerie (dans le cas où il y aurait déjà des malades présents) et seront disponibles à la demande de la cellule de crise avec les matériels et devront renseigner la feuille d'appel PPMS et la transmettre, à un AED.
- Au CDI, les élèves seront encadrés par les documentalistes qui devront renseigner la feuille d'appel PPMS et la transmettre, par téléphone, à la cellule de crise.
- Tous les élèves en cours resteront dans leur salle sous la responsabilité de leur enseignant. Sous aucun prétexte, un élève ne devra sortir. L'enseignant fermera immédiatement toutes les issues (portes et fenêtres) et établira la liste des présents et des absents sur les listes préétablies spéciales PPMS. Il notera aussi les remarques diverses sur l'état de santé des élèves. Il calfeuturera, au mieux, tous les orifices d'aération.
- Les élèves en EPS se regrouperont dans le gymnase sous la responsabilité des enseignants qui fermeront les portes. L'idéal serait de se placer loin des sources d'aération.
- Tous les élèves qui ne seront pas sous la responsabilité directe d'un professeur, se regrouperont le plus rapidement possible dans la salle polyvalente. Les surveillants s'assureront, au mieux qu'aucun élève ne soit « oublié ».

Dans notre Cité scolaire, la collecte classique des appels devra être gérée par les CPE et les AED. Personne ne devra sortir à l'extérieur. L'électricité sera coupée et les téléphones portables devront être éteints (de toute façon, le réseau risque d'être saturé).

Il faudra prévoir une circulation dans les salles d'un surveillant (ou autre personnel) par étage et par côté de bâtiment et une communication vers la cellule de crise par talkie-walkie ou par téléphone dans la mesure du possible. Ils seront qualifiés de « responsables de zone ».

Il faudra penser aux éventuels « malades » et intoxiqués éventuels. Il faudra donc au moins une personne titulaire du PSC1 et ou SST.

*Cas des personnes devant le lycée :*

Des passants (ou des élèves dehors) seront accueillis directement dans la salle polyvalente du lycée. Si ce sont des élèves, la (ou les) personne(s) présente(s) à la loge s'assurera de renseigner la feuille PPMS et de la transmettre, par téléphone, à la cellule de crise. Il sera alors procédé à la fermeture de l'établissement.

## RISQUE INDUSTRIEL



Afin de limiter les risques industriels, l'état a répertorié les établissements les plus dangereux et les a soumis à réglementation. Ainsi la loi de 1976 sur les installations classées pour la protection de l'environnement (I.C.P.E) distingue :

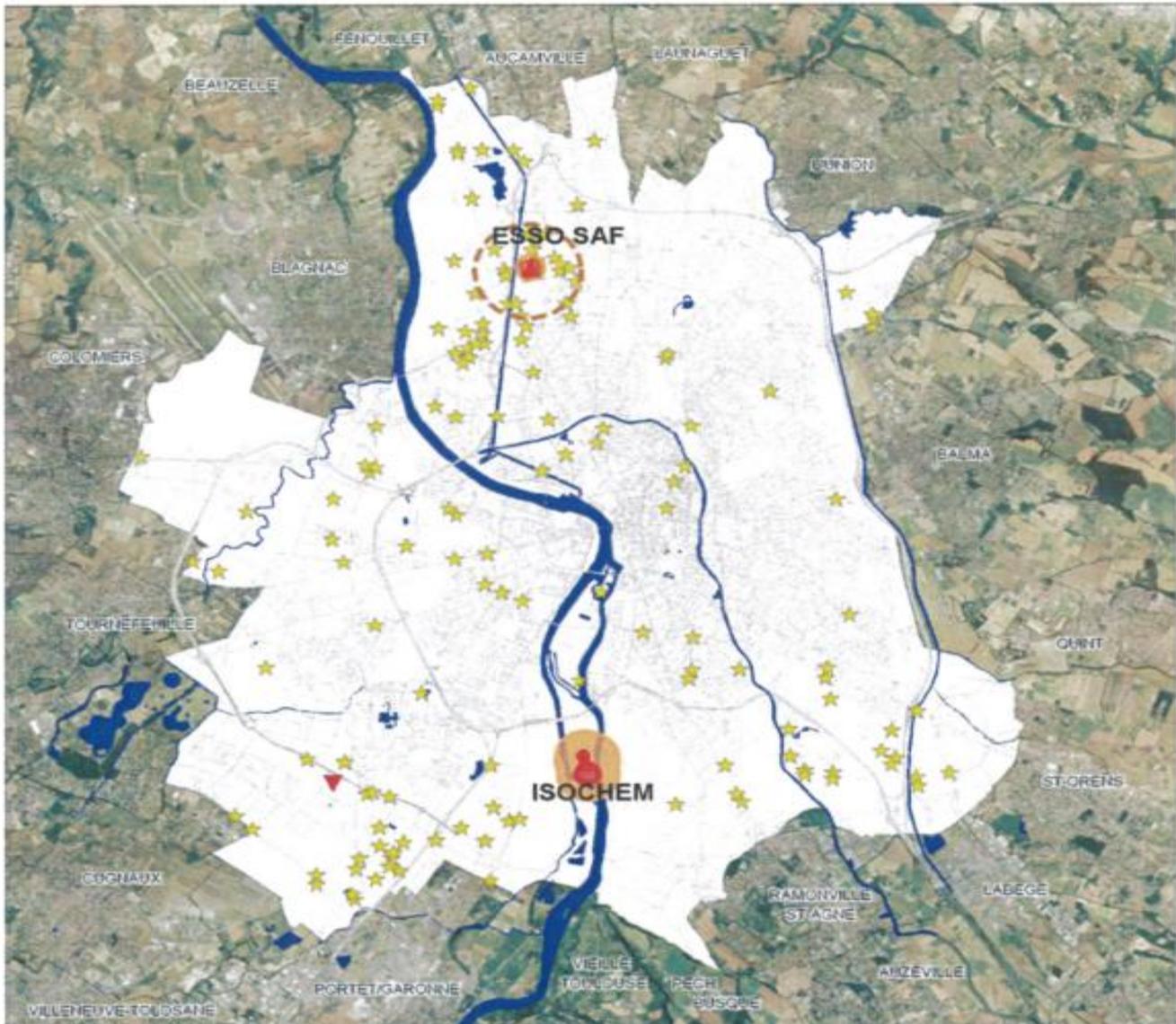
Les installations dangereuses, soumises à déclaration (500 à Toulouse).

Les installations plus dangereuses, soumises à autorisation (près de 120 à Toulouse) et devant faire l'objet d'études d'impact et de dangers.

Les installations les plus dangereuses, dites « installations Seveso », au nombre de 400 en France (3 actuellement à Toulouse dont 2 soumises à autorisation et servitude d'utilité publique) sont assujetties à une réglementation spécifique (loi de juillet 1987).

Cette classification s'opère pour chaque établissement en fonction de différents critères : activité, procédés industriels, nature et quantité des produits élaborés, stockés.....

→ Cartographie des ICPE soumises à autorisation (état 2003) et des établissements classés SEVESO :



Source : DRIRE et Mairie de Toulouse (DSCRM)

- ★ Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumise à autorisation
- ▼ Etablissement soumis à Autorisation (seuil bas de la Directive SEVESO 2) : *Freescale Semiconducteurs France SAS*
- ▲ Etablissements soumis à autorisation avec Servitudes (AS). Deux zones de danger :
  - a) Zone chimique Sud :
    - t1 t2 - t1 : risques d'effets létaux
    - t2 : risques d'effets irréversibles
  - b) Zone pétrolière Nord :
    - t3 t4 - t3 : risques d'effets létaux
    - t4 : risques d'effets irréversibles
- Périmètre enveloppe des effets bris de verre selon les dernières études de danger présentées (zone pétrolière Nord)



# Mise à l'abri dans l'urgence : Le cas d'un risque industriel

## Recommandations générales en fonction du type d'accident à suivre en attendant l'arrivée des secours :

- **Nuage toxique :**

Mettre tout le monde à l'abri et interdire les déplacements à l'extérieur.  
Calfeutrer les ouvertures le mieux possible, avec le matériel qui se situe dans la mallette.  
Fermer et calfeutrer portes et fenêtres.  
Couper ventilation, chauffage, gaz et électricité.

- **Risque d'explosion (ou explosion) sans nuage toxique:**

Evacuer dans le calme tout le monde vers des lieux de mise en sûreté non orienté vers le lieu de l'accident.  
Se tenir éloigner des fenêtres.  
Couper ventilation, chauffage, gaz et électricité.

Les élèves qui se trouvent dans le restaurant scolaire, doivent y rester. S'il y a des élèves présents devant le lycée, à cet instant-là, ils vont dans la salle polyvalente.

Le soir, les internes appliquent les mêmes consignes. Ils rejoignent leurs chambres.

## **FIN D'ALERTE**

Lors d'un accident de TMD avec émission de gaz toxiques, il faut **aérer toutes les pièces dès la fin de l'alerte** car les gaz sont entrés à l'intérieur.

Remise en mode de fonctionnement normal de l'établissement (mise en service des portails, connexion des fluides, ...).

Débriefing de la cellule de crise.

## L'accident a lieu pendant les heures de cours

L'objectif est de se mettre à l'abri, d'un nuage toxique par exemple, en utilisant au mieux les locaux existants.

- Les personnels administratifs, et autres personnes se trouvant présents à ce moment-là dans le couloir de l'administration se regrouperont dans la salle de réunion se situant au fond du couloir.
- Les personnels de cuisine et les agents se confineront dans la salle de repos à leur disposition. Les élèves présents dans le restaurant seront à la charge des agents et resteront confinés à l'intérieur avec eux et devront renseigner la feuille d'appel PPMS et la transmettre, par téléphone, à la cellule de crise.
- Les infirmières resteront à l'infirmerie (dans le cas où il y aurait déjà des malades présents) et seront disponibles à la demande de la cellule de crise avec les matériels et devront renseigner la feuille d'appel PPMS et la transmettre, à un AED.
- Au CDI, les élèves seront encadrés par les documentalistes qui devront renseigner la feuille d'appel PPMS et la transmettre, par téléphone, à la cellule de crise.
- Tous les élèves en cours resteront dans leur salle sous la responsabilité de leur enseignant. Sous aucun prétexte, un élève ne devra sortir. L'enseignant fermera immédiatement toutes les issues (portes et fenêtres) et établira la liste des présents et des absents sur les listes préétablies spéciales PPMS. Il notera aussi les remarques diverses sur l'état de santé des élèves. Il calfeutrera, au mieux, tous les orifices d'aération.
- Les élèves en EPS se regrouperont dans le gymnase sous la responsabilité des enseignants qui fermeront les portes. L'idéal serait de se placer loin des sources d'aération.
- Tous les élèves qui ne seront pas sous la responsabilité directe d'un professeur, se regrouperont le plus rapidement possible dans la salle polyvalente. Les surveillants s'assureront, au mieux qu'aucun élève ne soit « oublié ».

Dans notre Cité scolaire, la collecte classique des appels devra être gérée par les CPE et les AED. Personne ne doit sortir à l'extérieur. L'électricité sera coupée et les téléphones portables devront être éteints (de toute façon, le réseau risque d'être saturé).

Il faudra prévoir une circulation dans les salles d'un surveillant (ou autre personnel) par étage et par côté de bâtiment et une communication vers la cellule de crise par talkie-walkie ou par téléphone dans la mesure du possible. Ils seront qualifiés de « responsables de zone ».

Il faudra penser aux éventuels « malades » et intoxiqués éventuels. Il faudra donc au moins une personne titulaire du PSC1 et ou SST.

*Cas des personnes devant le lycée :*

Des passants (ou des élèves dehors) seront accueillis directement dans la salle polyvalente du lycée. Si ce sont des élèves, la (ou les) personne(s) présente(s) à la loge s'assurera de renseigner la feuille PPMS et de la transmettre, par téléphone, à la cellule de crise. Il sera alors procédé à la fermeture de l'établissement.

**Il n'existe pas de local de mise à l'abri "parfait" ...**

**En cas de nuage toxique, il est impossible d'empêcher totalement le gaz dangereux de pénétrer dans le local. La finalité du "confinement" est de réduire au maximum sa vitesse de pénétration afin que sur une période de 2 à 3 heures sa concentration dans le local de mise à l'abri n'atteigne pas le seuil des effets irréversibles.**

# Mise à l'abri dans l'urgence :

## 1°) Plan vigipirate

## 2°) Alerte Attentat



## 1°) Le plan Vigipirate

Le **plan Vigipirate** est un plan gouvernemental qui relève du Premier ministre et associe tous les ministères. Il est un outil central du dispositif français de lutte contre le terrorisme, qui prend acte du maintien durable de cette menace à un niveau élevé.

C'est un dispositif permanent de vigilance, de prévention et de protection, qui s'applique en France et à l'étranger, et qui associe tous les acteurs du pays : l'Etat, les collectivités territoriales, les opérateurs susceptibles de concourir à la protection et à la vigilance, les citoyens.

Il est alimenté par l'évaluation de la menace terroriste faite par les services de renseignement, et en cas d'attaque terroriste, il peut être prolongé par des plans d'intervention spécifiques qui mettent en œuvre des moyens spécialisés.

Il repose sur un socle de mesures permanentes qui s'appliquent à tous les grands domaines d'activité de la société (les transports, la santé, l'alimentation, les réseaux d'énergie, sa sécurité des systèmes d'information...), sans induire de contraintes excessives sur la vie économique et sociale.

Il prévoit également de nombreuses mesures additionnelles activées en fonction de l'évolution de la menace et des vulnérabilités, et qui permettent d'adapter le niveau de vigilance et de protection, en mobilisant tous les acteurs concernés.

Au total, il contient environ 300 mesures. L'ensemble de celles qui sont actives constitue la posture Vigipirate.

Objectif :

L'objectif de Vigipirate est triple. Il vise à la fois à protéger la population, les infrastructures et les institutions et à préparer les réponses en cas d'attaque. Il s'attache également à diffuser une culture de vigilance de l'ensemble des acteurs du plan : l'Etat, les opérateurs d'infrastructures et de réseaux vitaux, les collectivités territoriales, les opérateurs économiques mais aussi les citoyens. Enfin, il permet une réaction rapide et coordonnée en cas de menace ou d'action terroriste, afin de renforcer la protection, de faciliter l'intervention, et d'assurer la continuité des activités d'importance vitale.

De simples réflexes préventifs doivent être adoptés au quotidien : ne pas laisser de bagages abandonnés, signaler les objets ou comportements suspects, respecter les consignes de sécurité, se soumettre aux contrôles, faciliter l'intervention des secours ou des forces de l'ordre. Toutes les informations utiles sur le plan Vigipirate sont disponibles et téléchargeables sur le site [risques.gouv.fr](http://risques.gouv.fr).

## 2°) Alerte Attentat :

Le ministère rappelle les consignes suivantes aux personnels de l'Éducation nationale, aux parents d'élèves et aux élèves :

- l'accueil à l'entrée des écoles et établissements scolaires est assuré par un adulte ;
- un contrôle visuel des sacs peut être effectué ;
- l'identité des personnes étrangères à l'établissement est systématiquement vérifiée ;
- durant l'année scolaire, chaque école et chaque établissement scolaire doit réaliser trois exercices de sécurité, dont un avant les vacances de la Toussaint - prioritairement l'exercice "attentat intrusion"

Une attention particulière doit être portée aux abords de l'établissement, en évitant tout attroupement préjudiciable à la sécurité des élèves.

En lycée, des zones spécifiques peuvent être aménagées dans les espaces extérieurs au sein des établissements scolaires pour éviter que les élèves sortent pendant la journée.

Dans les académies en Vigipirate Alerte Attentat, le stationnement des véhicules est interdit aux abords de l'établissement.

Les écoles et les établissements peuvent assouplir leurs horaires d'entrées et de sorties pour mieux contrôler les flux d'élèves. Il est nécessaire d'éviter que les élèves attendent l'ouverture des portes de l'établissement sur la voie publique.

Il est demandé à chacun de signaler tout comportement ou objet suspect. Chaque école et chaque établissement doit vérifier l'efficacité et la connaissance par l'ensemble des personnels et des représentants de parents d'élèves présents en conseil d'école et conseil d'administration de son plan particulier de mise en sûreté (PPMS) ainsi que des mesures spécifiques à prendre en cas d'intrusion.

Une attention particulière doit être portée à la gestion des flux d'élèves et des entrées et sorties des établissements possédant un internat.

Des consignes vous sont proposées sur le site : <http://www.education.gouv.fr/cid85267/consignes-de-securite-applicables-dans-les-etablissements-relevant-du-ministere.html>

## **Comment se préparer :**

- Connaître la configuration de son établissement : agencement des bâtiments, aménagement des espaces, cheminements et issues de secours.
- Savoir auprès de qui signaler les comportements et situations inhabituels.
- Connaître les moyens d'alerte propres à l'établissement.
- Identifier les lieux de confinement et où se cacher éventuellement.
- Identifier le mobilier utile pour se barricader
- et se protéger (tables, armoires, etc.).
- Connaître son environnement extérieur :
- emprise du site, voisinage.

## **L'information et la sensibilisation :**

- Identifier les acteurs de l'établissement pour mieux repérer d'éventuels inconnus.
- Détecter et signaler les comportements et les situations inhabituels :
  - sac abandonné, colis suspect ;
  - véhicule suspect (stationnement prolongé, comportement des occupants, moteur tournant) ;
  - attitude laissant supposer un repérage (allées et venues, observation prolongée, etc.) ;
  - sous-traitants, livreurs en dehors de leurs zone et horaires d'intervention.
- Faire remonter, suivant la procédure établie, toutes situations particulières (menaces verbales, tags menaçants, appels anonymes, etc.).
- Être à l'écoute des élèves qui peuvent évoquer des informations perçues notamment sur les réseaux sociaux.
- Signaler tout changement de comportement chez un élève (signes de radicalisation).

## Attitude à tenir dans les classes :

Le contexte de menace terroriste a introduit une nouvelle posture dans le PPMS : s'échapper / s'enfermer.

Tout l'établissement scolaire n'a pas la même conduite à tenir puisqu'elle dépend de la situation vécue : une partie peut s'échapper, l'autre s'enfermer.

Cet exercice est préparé par le chef d'établissement.

- Avoir en tant qu'adulte une attitude décidée et calme, c'est ce qui permettra aux élèves de rester calme et d'avoir une certaine sérénité.
- Fermer les accès de la salle de classe : mettre des armoires devant les portes et cela en toute discrétion.
- Retourner les tables de façon à être au mieux protégé (par exemple en arc de cercle)
- Les élèves doivent avoir tous les téléphones éteints (on peut supposer que dans le calme plat, un appel ou une vibration peuvent être entendus assez loin).
- Allongez-vous derrière les tables que vous aurez préalablement disposées retourné et en cercle.
- surtout de ne pas faire de bruit le plus longtemps possible et attendre la fin de l'alerte qui sera donnée par le chef de l'établissement ou son représentant.

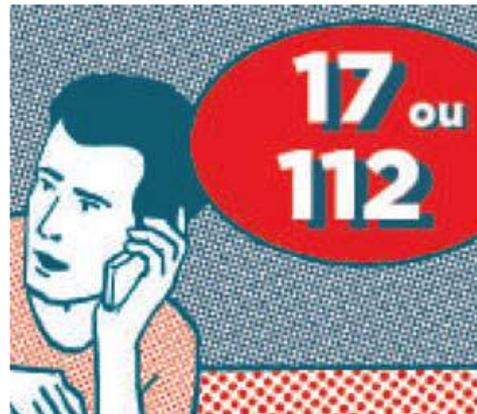


## Attitude à tenir hors des classes :

- Être certain que vous avez identifié la localisation exacte du danger.
- Être certain de pouvoir vous échapper sans risque avec les élèves.

### *Dans tous les cas :*

- Rester calme.
- Prendre la sortie la moins exposée et la plus proche.
- Utiliser un itinéraire connu.
- Demander le silence absolu.



## Les informations à retenir pour alerter

Où ? Localisation

Quoi ? Nombre de victimes, nature de l'attaque, armes

Qui ? Nombre d'assaillants et intentions

- N'évacuer les lieux que sur instruction des forces de l'ordre.
- Laisser toutes les affaires sur place.
- Évacuer calmement les mains levées et apparentes pour éviter d'être perçu, comme un suspect.
- Signaler les blessés et l'endroit où ils se trouvent.

***N'oubliez pas qu'un autre a forcément déjà donné l'alerte.***

### *En conclusion :*

1. Participer aux exercices dédiés à la réaction aux attaques terroristes et catastrophes naturelles.
2. Accompagner les élèves dans l'acquisition des bons réflexes à adopter en cas d'alerte.
3. Impliquer les élèves dans la démarche de vigilance collective. Se former aux premiers secours.



## SÉCURITÉ DES ÉCOLES, DES COLLÈGES ET DES LYCÉES



### POUR LA SÉCURITÉ DES ÉLÈVES



Accueil par un adulte  
à l'entrée de l'établissement



Contrôle visuel des sacs



Vérification systématique  
de l'identité des personnes  
extérieures à l'établissement



Interdiction de stationner aux  
abords des établissements



Évitez les attroupements  
devant l'établissement



Signalez tout comportement  
ou objet suspect



Organisation de trois  
exercices de sécurité



Sorties scolaires autorisées,  
consignes relatives aux  
voyages scolaires sur  
[education.gouv.fr/vigipirate](http://education.gouv.fr/vigipirate)

### PARENTS D'ÉLÈVES, RESTEZ INFORMÉS

Retrouvez toutes les informations  
et les consignes à suivre en cas d'alerte  
à proximité d'une école sur :



LE SITE DU MINISTÈRE  
[education.gouv.fr](http://education.gouv.fr)



LE COMPTE TWITTER  
[@educationfrance](https://twitter.com/educationfrance)



[gouvernement.fr/appli-alerte-saip](http://gouvernement.fr/appli-alerte-saip)



Il est interdit de fumer  
dans l'enceinte de l'établissement



Etape 1

APRES L'ALERTE, DECLENCHEMENT DU PPMS par le chef d'établissement

Déclenchement du signal sonore de mise à l'abri  
Et réunion de la cellule de crise

Etape 2

Entrée des élèves (et personnes) situés à l'extérieur puis fermeture de l'établissement

Etape 3

Coupure de la ventilation, du chauffage, du gaz et de l'électricité

Regroupement des adultes disponibles en salle des professeurs. Ils sont à la disposition de la cellule de crise.

Les élèves en cours restent sur place encadrés par leur professeur qui ferme les issues (fenêtres, portes) et remplit immédiatement la feuille d'appel PPMS. Les portables sont éteints et déposés sur le bureau du professeur.

Les surveillants rejoignent leur zone d'appel avec un talkie-walkie.

Regroupement des élèves « seuls » dans la salle polyvalente. Identification des absents par le personnel présent.

Les élèves en EPS se regroupent dans le gymnase encadrés par leur professeur qui applique les mêmes consignes.

Etape 4

Transmission des listes d'appel à la cellule de crise.

Soin des blessés éventuels si possible par les infirmières et le personnel titulaire du brevet de secourisme (PSC1) ou du SST

Gestion de l'attente.  
Informations : écoute de la radio.  
Constitution des listes d'appel récapitulatives.

Etape 5

Arrivée des secours, fin de l'alerte. Aération de toutes les pièces.

Etape 6

Départ organisé des élèves sur ordre du Préfet.

**MISSIONS DES PERSONNELS EN CAS DE MISE A L'ABRI EN URGENCE (ex : accident TMD)**

**Dans cet exemple, nous devons nous protéger, le plus rapidement possible, de gaz (éventuellement) toxiques ou d'une explosion. Le temps de réaction doit être le plus rapide possible.**

MISSIONS	NOMS ou FONCTIONS
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déclencher l'alerte, activer le PPMS</li> <li>• S'assurer de la mise en place des différents postes</li> <li>• Etablir la liaison avec les autorités (réceptionner, noter et communiquer toute information sur la situation et son évolution sur un cahier de bord)</li> <li>• Transmettre aux personnels les directives des autorités</li> </ul>	Cellule de crise
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer l'entrée des élèves situés à l'extérieur et la fermeture de l'établissement</li> <li>• Contrôler les accès de l'établissement</li> </ul>	Personnel accueil OP
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Veiller au bon déroulement et encadrer les opérations de regroupement</li> <li>• Etablir la liste des présents par classe et signaler tout cas particulier.</li> <li>• Assurer l'encadrement des élèves isolés au réfectoire</li> <li>• Etablir la liste récapitulative des absents</li> </ul>	CPE Enseignants Enseignants et surveillants CPE et cellule de crise
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signaler les personnes isolées.</li> <li>• Signaler les personnes blessées</li> <li>• Traiter les personnes blessées.</li> </ul>	Tout témoin Infirmières et titulaires du PSC1 ou SST
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Couper les circuits (ventilation, chauffage, gaz, et électricité)</li> </ul>	OP
<p><b>Etablir la liaison avec les secours :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer les secours de l'évolution de la situation : effectifs, lieux de confinements ou de regroupement, blessés éventuels.</li> <li>• Remettre les plans de l'établissement avec localisation des coupures et locaux spécifiques (électricité, stockages particuliers)</li> <li>• Accueillir et accompagner les secours lors de leur arrivée sur les lieux. Information sur les personnes blessées et celles mises en sûreté.</li> </ul>	Cellule de crise Cellule de crise
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer la logistique interne</li> </ul>	Gestionnaire
<p><b>Etablir la liaison avec les familles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accueil téléphonique : Rappeler de ne pas venir chercher les enfants, d'éviter de téléphoner. Conseiller d'écouter la radio. Rassurer et informer suivant les consignes de la cellule de crise.</li> </ul>	Secrétariat Proviseur LP Secrétariat Proviseur LGT
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Relation avec la presse</li> </ul>	Chef d'établissement

**PROCEDURE DE FERMETURE DE L'ETABLISSEMENT EN CAS DE MISE A L'ABRI**

Procédure de fermeture de l'établissement

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire rentrer tous les élèves situés sur le parvis.</li> <li>• Fermeture du portail fournisseur et interdiction de toute sortie quel qu'en soit le motif. Seule Mme Cazalet peut autoriser un mouvement.</li> <li>• Fermeture à clef des portes vitrées du hall.</li> </ul>	<p>Personnel Accueil</p> <p>OP</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fermeture du portillon gymnase.</li> </ul>	<p>OP</p>

La réception des secours éventuels sera réalisée par un des membres de la cellule de crise avec la coordination de la loge pour l'ouverture.

Collecte des appels

Les CPE avec les surveillants organisent la collecte des feuilles d'appel.

Les enseignants gèrent l'attente dans leur classe et rassurent les élèves.

La cellule de crise désigne des adultes pour encadrer les élèves regroupés dans la salle polyvalente et établit la liste des présents.

Dès que possible, le point sur les effectifs est transmis à la cellule de crise. La liste des présents par classe est transmise à la cellule de crise et au secrétariat proviseur adjoint pour l'information des familles.

## **PROCEDURE D'EVACUATION ANTICIPEE DES ELEVES**

**Si l'alerte rouge de Météo-France est déclenchée, le Préfet va ordonner une évacuation préventive des élèves.**

Il faut prévenir les parents de cette évacuation anticipée, en priorité les internes. La liste de ces contacts doit être mise à jour régulièrement. Il faut évaluer le temps, le nombre de téléphones et de personnes disponibles pour le faire.

Il faut regrouper les élèves par circuit de ramassage scolaire pour préparer leur départ en fonction de la disponibilité des bus. Nous avons environ deux heures pour le faire.

Des personnels désignés passent dans les classes et accompagnent les élèves d'un circuit donné vers leur lieu de regroupement.

### **PROCEDURE DE DEPART DES ELEVES :**

A l'arrivée d'un bus de ramassage scolaire, les élèves concernés par ce circuit (dans la limite du nombre de places disponibles) sont accompagnés après appel dans le bus. Ils ne sont plus alors sous la responsabilité de l'établissement.

Les élèves concernés par les bus de ville sont libérés et pointés après accord de la cellule de crise en concertation avec les autorités.

## **FIN D'ALERTE**

Remise en mode de fonctionnement normal de l'établissement (mise en service des portails, connexion des fluides, ...).

Débriefing de la cellule de crise.

Annexe 2 PPMS

## Autorisation permanente de sortie du lycée

Je soussigné(e) Mme, Mr  
.....  
Père, Mère, tuteur\* de l'enfant (Nom, Prénom)  
.....

Scolarisé en classe de .....

autorise celui-ci \*

n'autorise pas celui-ci\*

à quitter l'établissement en cas de décision d'évacuation prise par le Préfet.

*Les parents qui s'opposeraient à tout ramassage anticipé devront en informer de manière explicite et par écrit Madame Cazalet, Provisoire du lycée, en début d'année scolaire et devront aller récupérer, eux-mêmes leur enfant (si les conditions de sécurité le permettent) à la fin de la journée scolaire fixée par les emplois du temps.*

Fait à....., le.....

Signature

*\*entourer*

Annexe 3 PPMS

**Modèle de fiche effectif élèves**

**Salle (ou lieu de mise à l'abri) :**

**Nom du responsable du lieu :**

NOMS	Prénoms	Classe(s)	Présent (P) Absent (A)	Indemne (I) Blessé (B)

Annexe 4 PPMS

**Liste des personnes titulaires du PSC1 ou SST**

NOMS	Prénoms	Fonction	Titulaire du secourisme	
			SST	PSC1
AUBRY	Jean-Marc	Gestionnaire	X	
BOSCH	Serge	APS		X
BENYAKOUB	Nacera	Professeur	X	
BOUISSOU-	Marie-Hélène		X	
MASSONIE			X	
HAMECHER	Sophie	Professeur	X	
LEPOITTEVIN	Carine	Professeur	X	
			X	
NAVARRO	Sandrine	DAC	X	
RIVELLI-	Corinne	Infirmière	x	
STOCKER				

## Fiche individuelle d'observation

Nom : .....

Prénom : .....

Age : ..... Sexe : M - F

Maladies connues (exemple : asthme) : .....

Projet d'Accueil Individualisé (PAI) : OUI / NON

Cochez ce que vous avez observé ainsi que l'heure :

TESTS A EFFECTUER	OUI	NON	Heure
Réponds			
Réagit aux pincements			
Difficultés à parler			
Difficultés à respirer			
Respiration rapide			
Plaies			
Membre déformé			
Mal au ventre			
Envie de vomir			
Vomissements			
Tête qui tourne			
Sueurs			
Pâleur			
Agitation			
Angoisse			
Pleurs			
Tremblements			
Autres :			

Fiche établie par :

Nom : ..... fonction :

.....heure :.....

Notez ce que vous avez fait :

.....  
 .....  
 .....

**PPMS**  
**Plan Particulier de Mise en Sûreté face aux risques majeurs**

**Fiche d'information aux familles**

Madame, Monsieur,

Comme le prévoit le circulaire n° 2002-119 paru au BO du 29 mai 2002, le lycée de votre enfant est doté d'un PPMS (Plan Particulier de Mise en sûreté face aux accidents majeurs).

Ce plan a pour objectif de mettre en sûreté tous les élèves du lycée en cas d'accidents majeurs en attendant l'arrivée des secours. Il est régulièrement testé par des exercices.

*Voici un rappel des bons réflexes à avoir en cas d'accident majeur :  
En cas d'accident majeur, le signal national d'alerte retentit :*

Caractéristiques du **signal national d'alerte** (arrêté du 23 mars 2007)

En cas d'accident majeur, l'alerte est donnée par le **signal national** suivant : une sirène au son modulé, montant et descendant. Ce signal comporte trois séquences d'une minute et quarante une seconde, séparées par un silence de cinq secondes.

**Début d'alerte**



1 minute et 41 secondes  
5 secondes  
1 minute et 41 secondes  
5 secondes  
1 minute et 41 secondes

**Fin d'alerte**



30 secondes

*No quittez pas votre abri sans consignes des autorités. La fin d'alerte sera annoncée par un signal non modulé de la sirène durant 30 secondes ainsi que par la radio.*

***N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils y sont en sécurité.  
Ecoutez la radio France bleu Toulouse (90.5 FM) ou France Inter FM  
88.100MHz/162 KHz grandes ondes et respectez les consignes des  
autorités.***

***Ne téléphonez pas, n'encombrez pas les réseaux utiles pour les secours.***

**PPMS**  
**Plan Particulier de Mise en Sûreté face aux risques majeurs**

**élèves**

**Qu'est-ce qu'un risque majeur ?**

Un aléa grave d'origine naturelle (tempête, TMD, Risques industriels...) qui peut causer de graves dommages à un grand nombre de personnes, de biens et à l'environnement en cas d'accident.

**Quel est le rôle du PPMS ?**

Ce plan permet d'assurer la mise en sûreté de tous les membres de la communauté éducative en attendant l'arrivée des secours.



**2 Signaux d'alerte PPMS différents :**

- **Mise à l'abri = modulation manuelle de la sonnerie**
- 1mn (45s) -5 seconds- 1mn (45s) -5 seconds - 1mn (45s)
- Fin de l'alerte : sonnerie 30s
- Autres signaux utilisés dans l'établissement :
- Incendie : sirène *spécifique*

**Que faire ?**

- **Je suis en cours et je dois me mettre à l'abri**

Je reste calmement dans ma salle de classe avec l'ensemble de mes camarades de classe. En aucun cas, je ne quitte ma salle de classe. Je suis sous la responsabilité de mon professeur et j'écoute ses recommandations.

Je suis en sécurité dans le lycée.

Je suis responsable et donc je n'utilise pas mon téléphone portable pour ne pas saturer les réseaux de communication dont les secours auront besoin. Je le remets à mon professeur.

Je suis en cours d'EPS :

Je me rends dans le gymnase avec mon professeur et j'applique les mêmes consignes concernant le téléphone portable.

- **Je n'ai pas cours à cet instant :**

Je suis dans la cour et je me rends rapidement à la salle polyvalente pour me mettre à l'abri. Je suis devant le lycée : je rentre rapidement dans le lycée pour aller à la salle polyvalente. J'applique les mêmes consignes concernant le téléphone portable.

C'est la récréation, je rejoins la salle de mon prochain cours ou la salle polyvalente si je n'ai pas cours. Si je suis devant le lycée, je rejoins la salle polyvalente. J'applique les mêmes consignes concernant le téléphone portable.

**PPMS**  
**Plan Particulier de Mise en Sûreté face aux risques majeurs**

**Qu'est-ce qu'un risque majeur ?**

Un accident grave d'origine naturelle (tempête, TMD, risque industriel) qui cause de graves dommages à un grand nombre de personnes, de biens et à l'environnement.

**Le préfet est responsable des secours dans le département**

Signal d'alerte :

**Activation du PPMS :**

**Modulation manuelle de la Sonnerie**  
1mn (45s) -5 seconds- 1mn (45s) -5 seconds - 1 mn(45s)  
Fin de l'alerte : sonnerie 30s  
Autres signaux utilisés dans l'établissement :  
Incendie : sirène *spécifique*

**Conduite à tenir**

<b>Modulation manuelle de la sonnerie</b>	Sirène spécifique type incendie
Confinement dans les salles de cours et regroupement des « isolés »	Evacuation des locaux

**Que faire ? Je suis un personnel**

Ma mission est prédéfinie dans le PPMS

- Fermeture de l'établissement
- Accueil des familles
- Fonctions techniques (fermeture gaz ...)
- Regroupement des élèves

Je n'ai pas de mission prédéfinie :

Je me mets à la disposition de la communauté scolaire afin de participer aux procédures de mise en sûreté de ses membres. Pour cela, je me rends en salle des professeurs et me tiens à la disposition de la cellule de crise.

**Missions des personnels :**

Déclencher l'alerte, activer le PPMS S'assurer de la mise en place des différents postes Etablir la liaison avec les autorités	Cellule de crise
Assurer la fermeture de l'établissement	La loge Et OP
Contrôler les accès de l'établissement	La loge

**Missions des personnels**

Veiller au bon déroulement et encadrer les opérations de regroupement Assurer l'encadrement des élèves	CPE Enseignants
Signaler les personnes isolées Signaler les personnes blessées	Tout témoin

**Missions des personnels :**

Etablir la liaison avec les familles :	
Accueil téléphonique : Rappeler de ne pas venir chercher les enfants, d'éviter de téléphoner. Conseiller d'écouter la radio. Rassurer et informer suivant les consignes de la cellule de crise	Secrétariat du Proviseur LP et LGT
Accueil physique : rassurer et informer suivant les consignes de la cellule de crise. En règle générale, ne pas laisser sortir les enfants	Secrétariat + un membre de la cellule de crise désigné
Relation avec la presse	Proviseur

**Missions des personnels :**

Etablir la liaison avec les secours :	
Informar les secours de l'évolution de la situation : effectifs, lieux de confinement ou de regroupement, blessés éventuels.	Cellule de crise
Remettre les plans de l'établissement avec localisation des coupures et locaux spécifiques (électricité, stockage particulier).	Cellule de crise
Accueillir et accompagner les secours lors de leur arrivée sur le lieu, information sur les personnes blessées et celles mises en sûreté	La loge
Assurer la logistique interne	Intendance

Annexe 9 PPMS

**Qu'est-ce qu'un risque majeur ?**

Un accident grave d'origine naturelle (TMD, tempête, risque industriel) qui cause de graves dommages à un grand nombre de personnes, de biens et à l'environnement.

Le préfet est responsable des secours dans le département

Signal d'alerte :

**Activation du PPMS :**

**Modulation manuelle de la sonnerie**

1mn (45s) -5 seconds- 1mn (45s) -5 seconds - 1mn (45s)

Fin de l'alerte : sonnerie 30s

Autres signaux utilisés dans l'établissement :

Incendie : sirène spécifique

**enseignants**

**Conduite à tenir :**

Modulation manuelle de la sonnerie

**Sirène spécifique type incendie**

Confinement dans les salles de cours et regroupement des « isolés »

Evacuation des locaux

**Attention**

Ma mission est prioritaire sur toutes autres considérations.

Je participe à la mise en sûreté de la communauté le temps nécessaire (de quelques heures à une nuit.)

Je suis responsable, aussi :

Je ne téléphone pas (saturation des lignes pour les secours)

Je ne sors pas du lycée (paralysie des axes de communication)

**Que faire ? Je suis un enseignant**

Je suis en cours :

Je reste calmement dans ma salle de classe avec l'ensemble de mes élèves et j'attends les consignes. En aucun cas, je ne quitte ma salle de classe.

Je prépare la liste d'appel (sans aucun oubli car ma responsabilité est engagée).

Je suis en cours d'EPS :

Je regroupe mes élèves dans le gymnase et j'établis une liste d'appel.

Je n'ai pas cours à cet instant :

Je me mets à la disposition de la communauté scolaire afin de participer aux procédures. Pour cela, je me rends en salle des professeurs et me tiens à la disposition de la cellule de crise.

Annexe 10 PPMS

personnels administratifs

**Qu'est-ce qu'un risque majeur ?**

Un aléa grave d'origine naturelle (TMD, tempête, Risque industriel) qui peut causer de graves dommages à un grand nombre de personnes, de biens et à l'environnement en cas d'accident.

**Quel est le rôle du PPMS ?**

Ce plan permet d'assurer la mise en sûreté de tous les membres de la communauté éducative en attendant l'arrivée des secours.



**Signaux d'alerte PPMS :**

- **Mise à l'abri = modulation manuelle de la sonnerie**

1mn (45s) - 5 secondes d'arrêt - 1mn(45s) - 5 secondes d'arrêt - 1 mn(45s)

Autres signaux utilisés dans l'établissement :

Incendie : sirène spécifique

**Conduite à tenir :**

Modulation manuelle de la sonnerie

Mise à l'abri à l'intérieur des locaux

**Sirène spécifique type incendie**

Evacuation des locaux vers le point rassemblement

**Attention**

Ma mission est prioritaire sur toute autre considération.

Je participe à la mise en sûreté de la communauté le temps nécessaire (de quelques heures à une nuit) jusqu'à l'arrivée des secours.

Je suis responsable, aussi :

Je ne téléphone pas (saturation des lignes pour les secours).

Je ne sors pas du lycée (paralyse des axes de communication).

**Que faire ?**

- Il s'agit d'une mise à l'abri  
**Conduite à tenir :**

Modulation manuelle de la sonnerie

Mise à l'abri à l'intérieur des locaux

**Sirène spécifique type incendie**

Evacuation des locaux vers le point rassemblement

**PPMS**  
**Plan Particulier de Mise en Sûreté face aux risques majeurs**

## **FICHE ACTION CELLULE DE CRISE (Bureau du proviseur)**

DÈS QUE LE SIGNAL DE MISE À L'ABRI DU PPMS EST DÉCLENCHÉ, VOUS DEVEZ :

1. Assurer la direction des opérations dans le bâtiment concerné en attendant la fin de l'alerte ou l'arrivée des secours extérieurs.
2. Organiser le regroupement, l'attente, l'identification des élèves absents, des blessés.
3. Remplir le journal de bord.
4. Transmettre l'ensemble des informations au responsable de la cellule de crise afin d'informer au plus vite et le plus précisément possible les secours.

**PPMS**  
**Plan Particulier de Mise en Sûreté face aux risques majeurs**

## **FICHE ACTION LOGE**

DÈS QUE LE SIGNAL DE MISE À L'ABRI DU PPMS EST DÉCLENCHÉ, VOUS DEVEZ :

1. Faire entrer très rapidement les élèves (et les personnes) situés sur le parvis devant le lycée et les diriger vers la salle polyvalente.
2. Fermer toutes les issues susceptibles de laisser passer de l'air (fenêtres, portes).
3. Contrôler les accès de l'établissement : personne ne doit sortir (ni élèves, ni personnel) sans autorisation de la cellule de crise.
4. Accueillir les secours lors de leur arrivée sur les lieux et leur indiquer le lieu de la cellule de crise : bureau de Madame CAZALET.
5. Dès la fin de l'alerte, aérer toutes les pièces.

**PPMS**  
**Plan Particulier de Mise en Sécurité face aux risques majeurs**

## **FICHE ACTION SECRETARIAT**

DÈS QUE LE SIGNAL DE MISE À L'ABRI DU PPMS EST DÉCLENCHÉ, VOUS DEVEZ :

1. Fermer toutes les issues susceptibles de laisser passer de l'air (fenêtres, portes).
2. Rejoindre votre poste et attendre les instructions de la cellule de crise.
3. Assurer l'accueil téléphonique avec les parents :
  - Les rassurer en leur rappelant que tous les élèves ont été mis en sécurité dans le lycée.
  - Leur rappeler de ne pas venir les chercher et d'éviter de téléphoner pour ne pas gêner les communications avec les secours (réseaux saturés).
4. Leur conseiller d'écouter la radio France bleu Toulouse 90.5 mhz. et France Inter FM 88.100 MHZ ou 162 KHz grandes ondes.
5. A la fin de l'alerte, aérer toutes les pièces.

Annexe 14 PPMS

**PPMS**  
**Plan Particulier de Mise en Sûreté face aux risques majeurs**

## **FICHE ACTION CDI**

DÈS QUE LE SIGNAL DE MISE À L'ABRI DU PPMS EST DÉCLENCHÉ, VOUS DEVEZ :

1. Rejoindre votre poste et attendre les instructions de la cellule de crise.
2. Accueillir les élèves qui viennent soit de l'extérieur soit du bâtiment.
3. Recenser les élèves présents et le transmettre à la cellule de crise.
4. Fermer toutes les issues susceptibles de laisser passer de l'air (fenêtres, portes).
5. A la fin de l'alerte, aérer toutes les pièces.

**PPMS**  
**Plan Particulier de Mise en Sûreté face aux risques majeurs**

**FICHE ACTION CFA**

DÈS QUE LE SIGNAL DE MISE À L'ABRI DU PPMS EST DÉCLENCHÉ, VOUS DEVEZ :

1. Fermer toutes les issues susceptibles de laisser passer de l'air (fenêtres, portes).
2. Rejoindre votre bureau et attendre les instructions de la cellule de crise.
3. Assurer l'accueil téléphonique avec les parents :
  - Les rassurer en leur rappelant que tous les élèves ont été mis en sécurité dans le lycée.
  - Leur rappeler de ne pas venir les chercher et d'éviter de téléphoner pour ne pas gêner les communications avec les secours (réseaux saturés)
  - Leur conseiller d'écouter la radio France bleu Toulouse 90.5 mhz. et France Inter FM 88.100 MHZ ou 162 KHz grandes ondes.
4. A la fin de l'alerte, aérer toutes les pièces.

*Travaux individuels des élèves CFA :*

*Pour les salles 501, 502, 503 les élèves doivent rejoindre le CDI ou la salle polyvalente.*

**PPMS**  
**Plan Particulier de Mise en Sûreté face aux risques majeurs**

## **FICHE ACTION CPE**

DÈS QUE LE SIGNAL DE MISE À L'ABRI DU PPMS EST DÉCLENCHÉ, VOUS DEVEZ :

1. Fermer toutes les issues susceptibles de laisser passer de l'air (fenêtres, portes).
2. S'assurer du bon déroulement du plan particulier concernant le bâtiment.
3. Détacher des AED pour la réception des listes d'appels dans les classes.
4. Recenser les élèves présents et transmettre à la cellule de crise.
5. Se mettre à la disposition de la cellule de crise pour d'éventuelles missions.
6. A la fin de l'alerte, aérer toutes les pièces.

**PPMS**  
**Plan Particulier de Mise en Sûreté face aux risques majeurs**

## **FICHE ACTION VIE SCOLAIRE**

DÈS QUE LE SIGNAL DE MISE À L'ABRI DU PPMS EST DÉCLENCHÉ, VOUS DEVEZ :

1. Faire entrer très rapidement les élèves présents dans la cour dans la salle polyvalente et rester avec eux pour l'appel (1 seul AED).
2. Fermer toutes les issues susceptibles de laisser passer de l'air (fenêtres, portes).
3. Réceptionner la fiche d'appel des élèves présents dans les salles de cours du bâtiment et la remettre au CPE.
4. Aller dans le bâtiment récupérer les fiches d'appel des classes.
5. Transmettre les listes d'appel au CPE.
6. A la fin de l'alerte, aérer toutes les pièces.

**PPMS**  
**Plan Particulier de Mise en Sûreté face aux risques majeurs**

## **FICHE ACTION RESTAURANT**

DÈS QUE LE SIGNAL DE MISE À L'ABRI DU PPMS EST DÉCLENCHÉ, VOUS DEVEZ :

1. Garder les élèves présents sous l'autorité des agents en poste.
2. Fermer toutes les issues susceptibles de laisser passer de l'air (fenêtres, portes).
3. Faire l'appel des élèves présents dans la salle et les encadrer.
4. Transmettre les listes d'appel à la cellule de crise.
5. A la fin de l'alerte, aérer toutes les pièces.

**PPMS**  
**Plan Particulier de Mise en Sûreté face aux risques majeurs**

## **FICHE ACTION OP**

DÈS QUE LE SIGNAL DE MISE À L'ABRI DU PPMS EST DÉCLENCHÉ, VOUS DEVEZ :

1. Couper les circuits (ventilation, chauffage, gaz, et électricité), à la demande de la cellule de crise.
2. Contrôler les accès de l'établissement.
3. Fermer à clef les portes vitrées des halls.
4. Fermer le portail fournisseur et entrée et interdire toute sortie quel qu'en soit le motif. Seul le chef d'établissement peut autoriser un mouvement.
5. Fermer le portail reliant le gymnase.
6. Se mettre à la disposition de la cellule de crise.

Annexe 20 PPMS

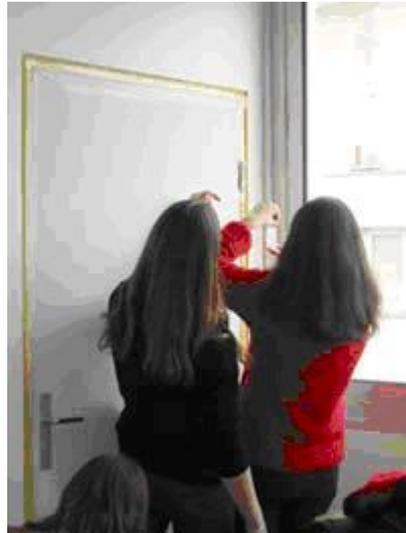
**PPMS**  
**Plan Particulier de Mise en Sûreté face aux risques majeurs**

**FICHE ACTION CAFETERIA**

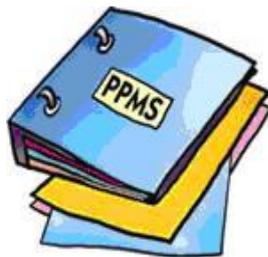
DÈS QUE LE SIGNAL DE MISE À L'ABRI DU PPMS EST DÉCLENCHÉ, VOUS DEVEZ :

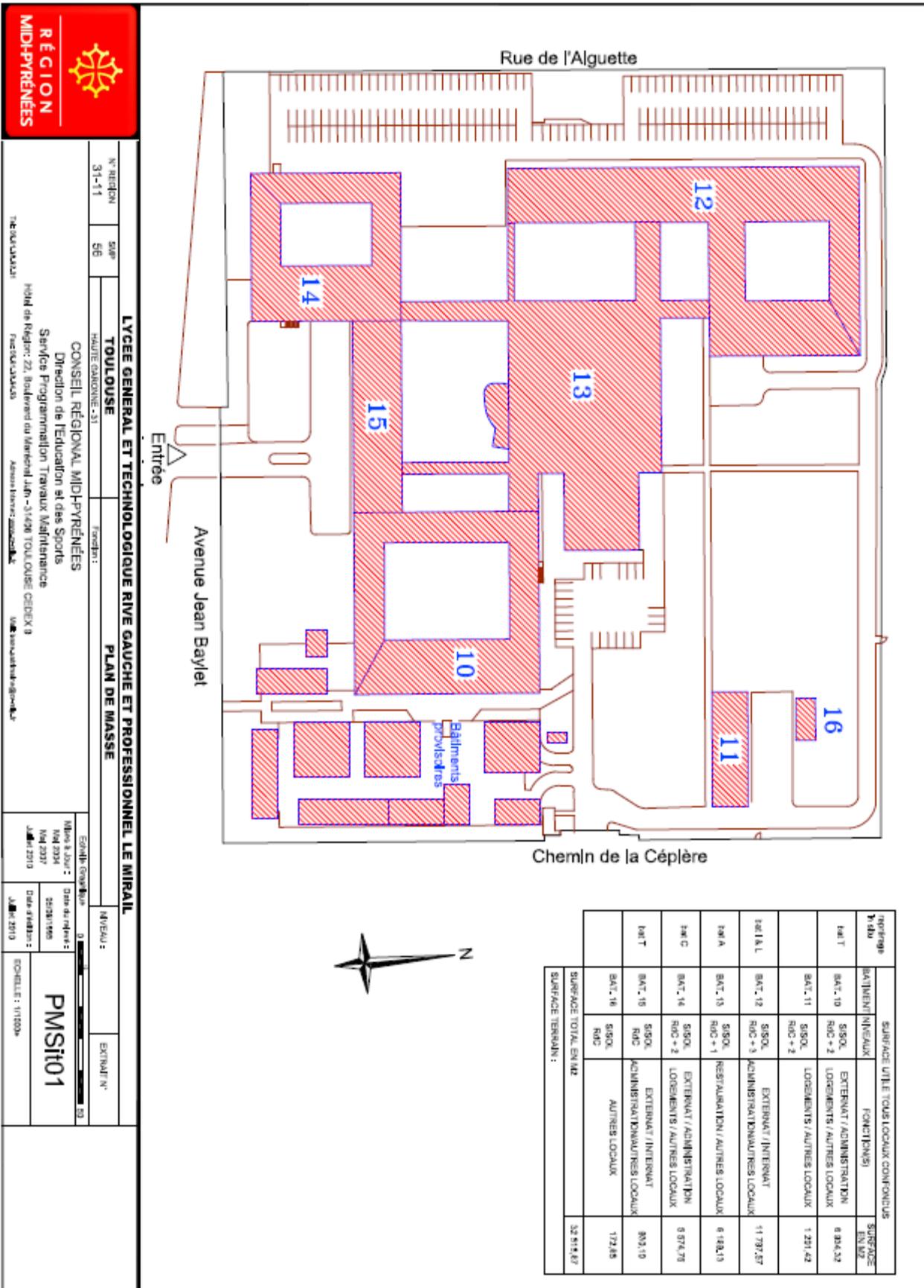
1. Faire entrer très rapidement les élèves présents dans la cour et rester avec eux.
2. Fermer toutes les issues susceptibles de laisser passer de l'air (fenêtres, portes).
3. Faire l'appel des élèves présents dans la salle et les encadrer.
4. Transmettre la liste d'appel à la cellule de crise.
5. A la fin de l'alerte, aérer toutes les pièces.

## Calfeutrage des portes



Faire pareil pour les fenêtres en rajoutant les bandes adhésives sur les vitres pour les tempêtes.

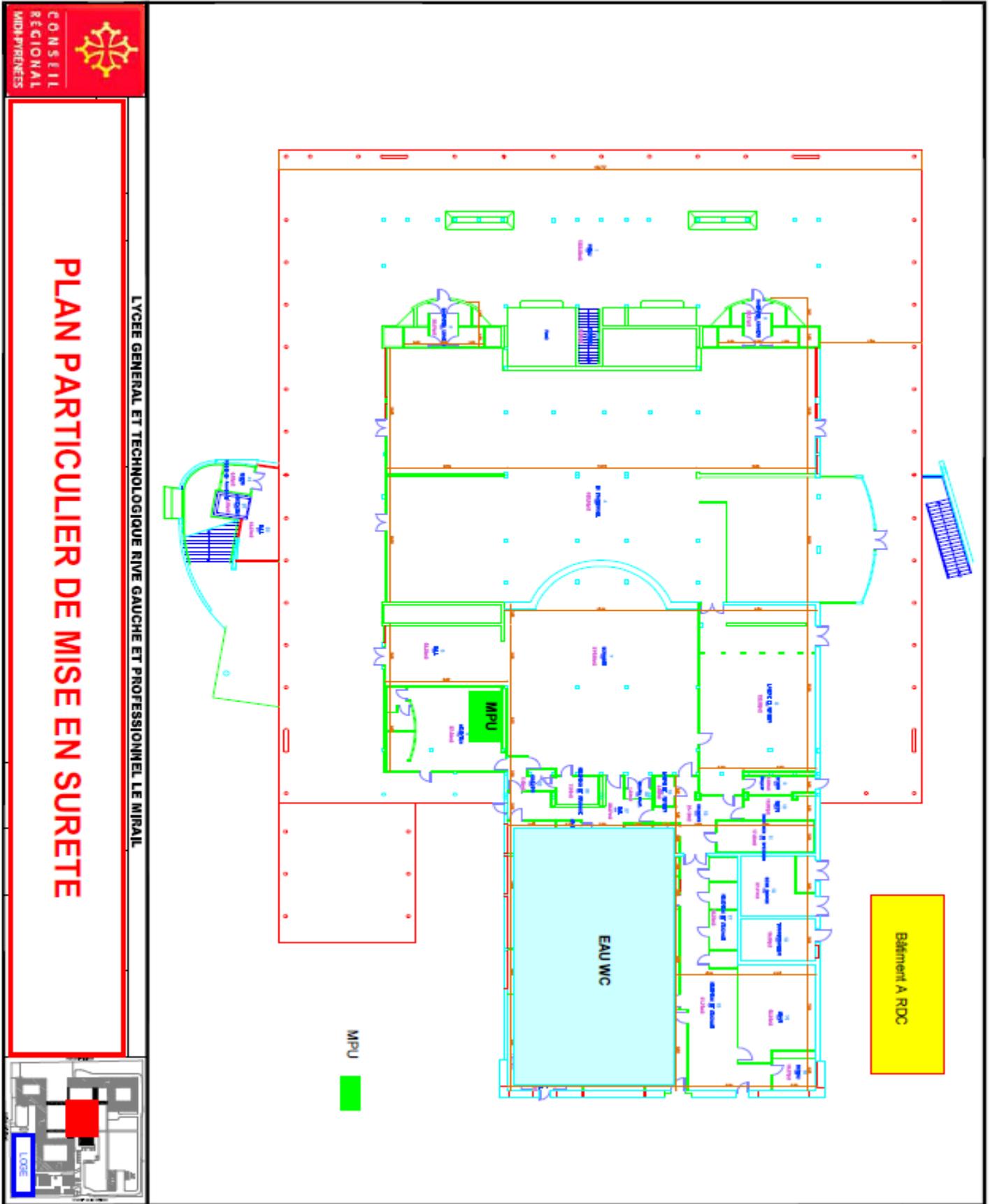




**LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE RIVE GAUCHE ET PROFESSIONNEL LE MIRAIL**  
TOULOUSE  
HAUTE-GARONNE - 31Fondateur :  
CONSEIL RÉGIONAL MIDI-PYRÉNÉES  
Direction de l'Éducation et des Sports  
Service Programmation Travaux d'Entretien  
ROND-POINT de Régier - 22, Boulevard du Mirail - 31400 TOULOUSE CEDEX 9  
Téléphone : 05 61 21 21 21  
Site internet : www.lycee-mirail.fr

Échelle : 1/1000  
Date de plan : 03/01/2010  
Date de révision : 03/01/2010  
PMSi01







COORDONNÉ

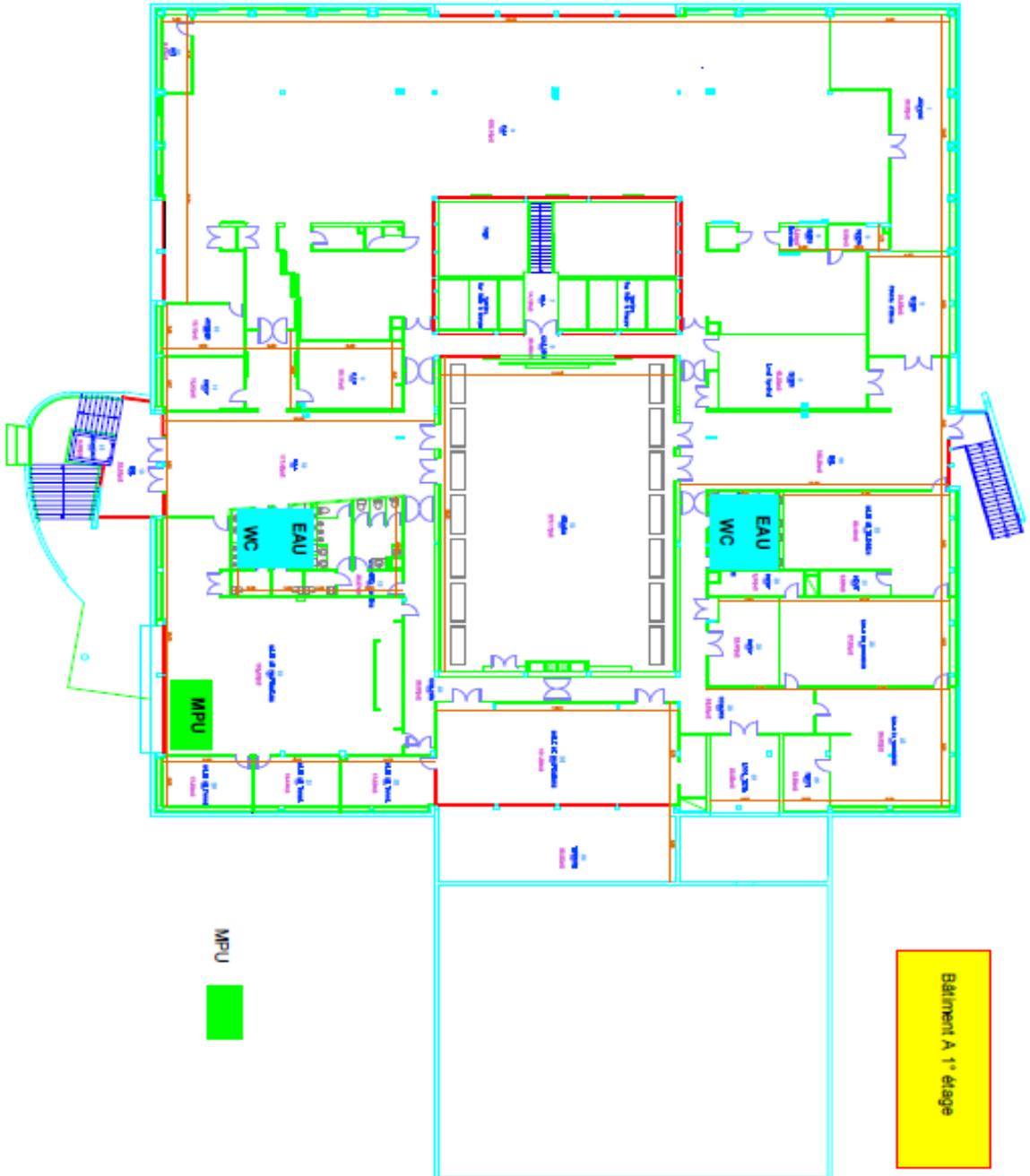
DATE

LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE RIVE GAUCHE ET PROFESSIONNEL LE MIRAIL  
TOULOUSE

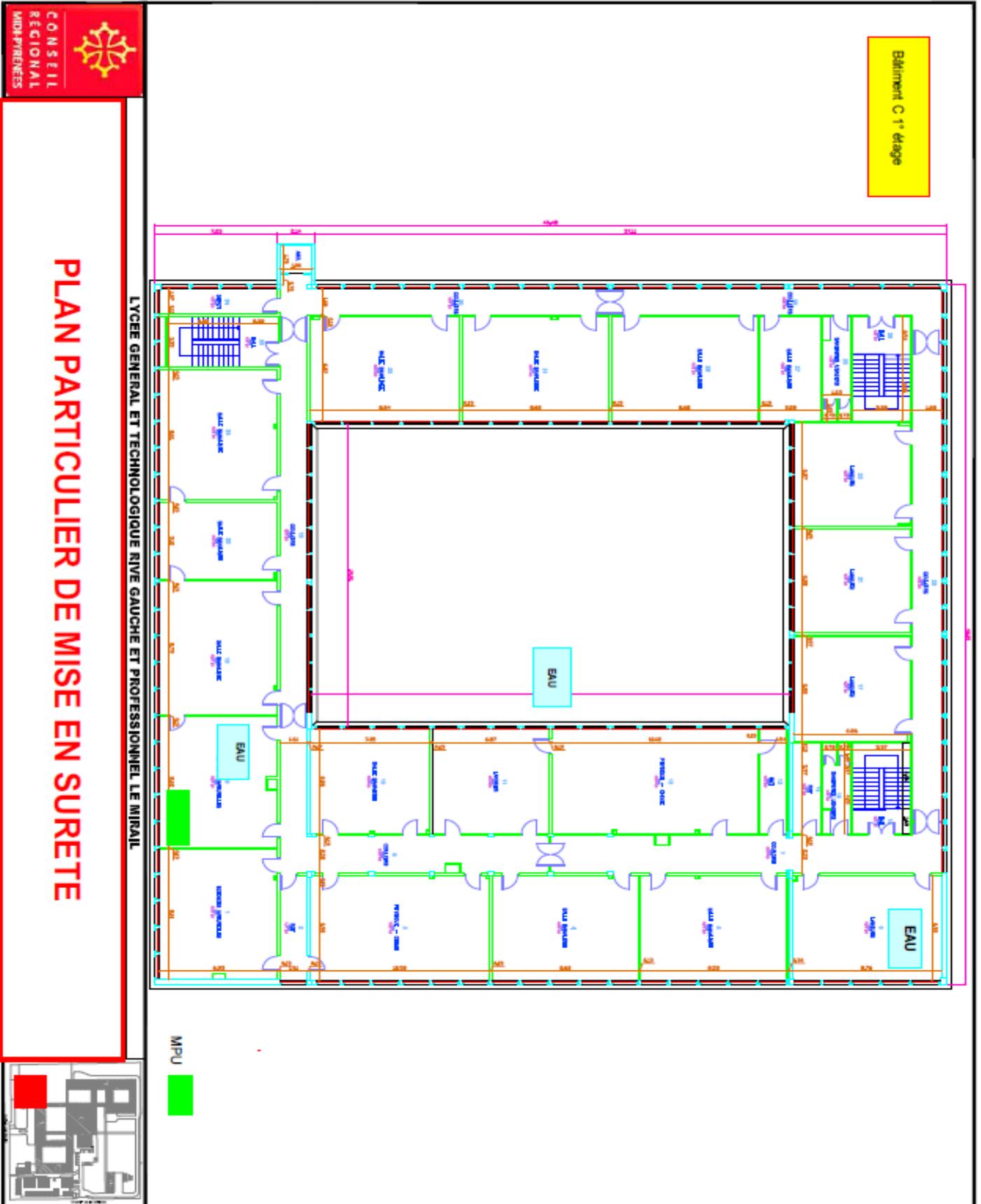
BÂTIMENT N°13

PROJET DE TRAVAUX

PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETÉ



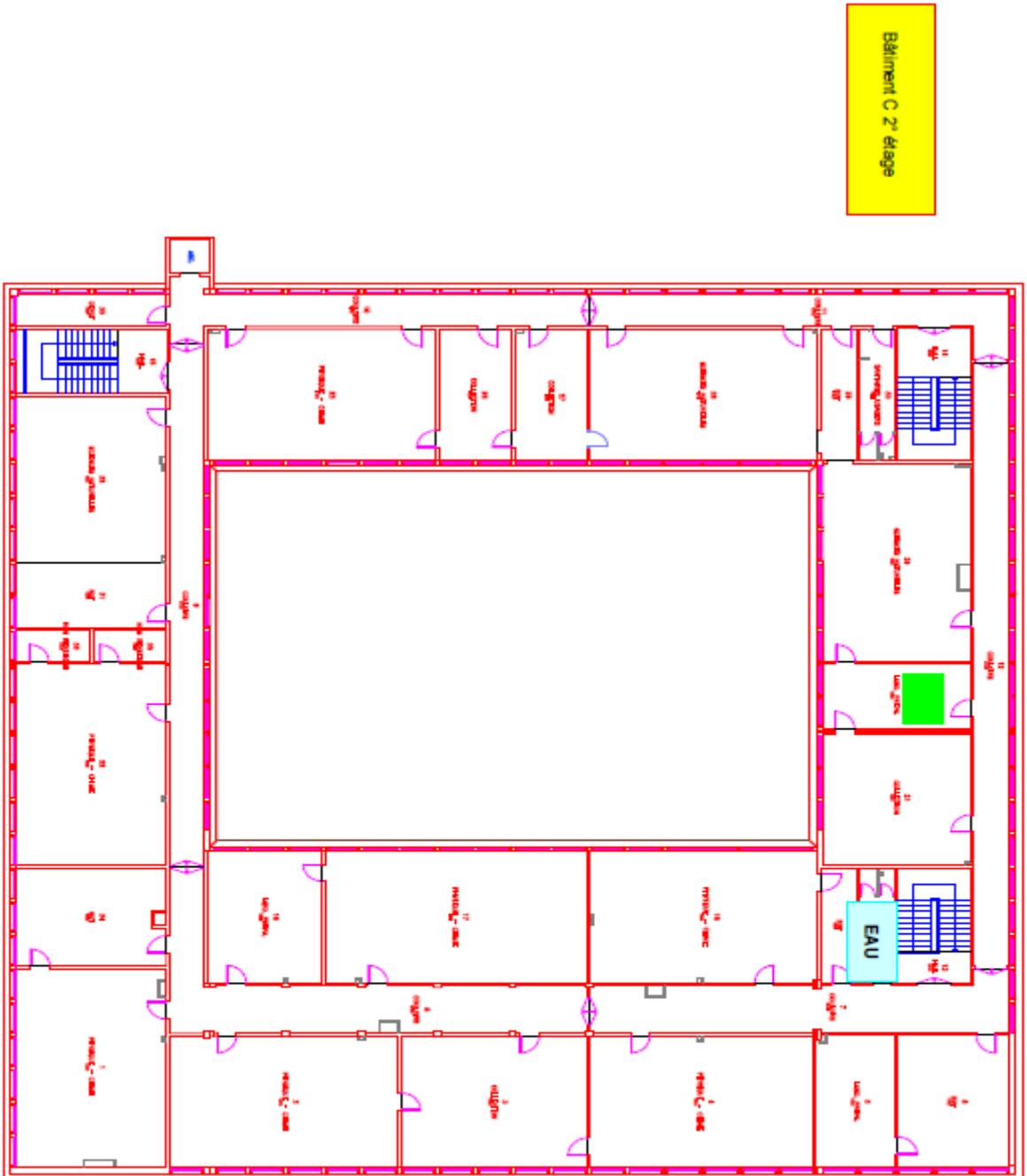






PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETÉ

LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE RIVE GAUCHE ET PROFESSIONNEL LE MIRAIL



Bâtiment C 2<sup>e</sup> étage

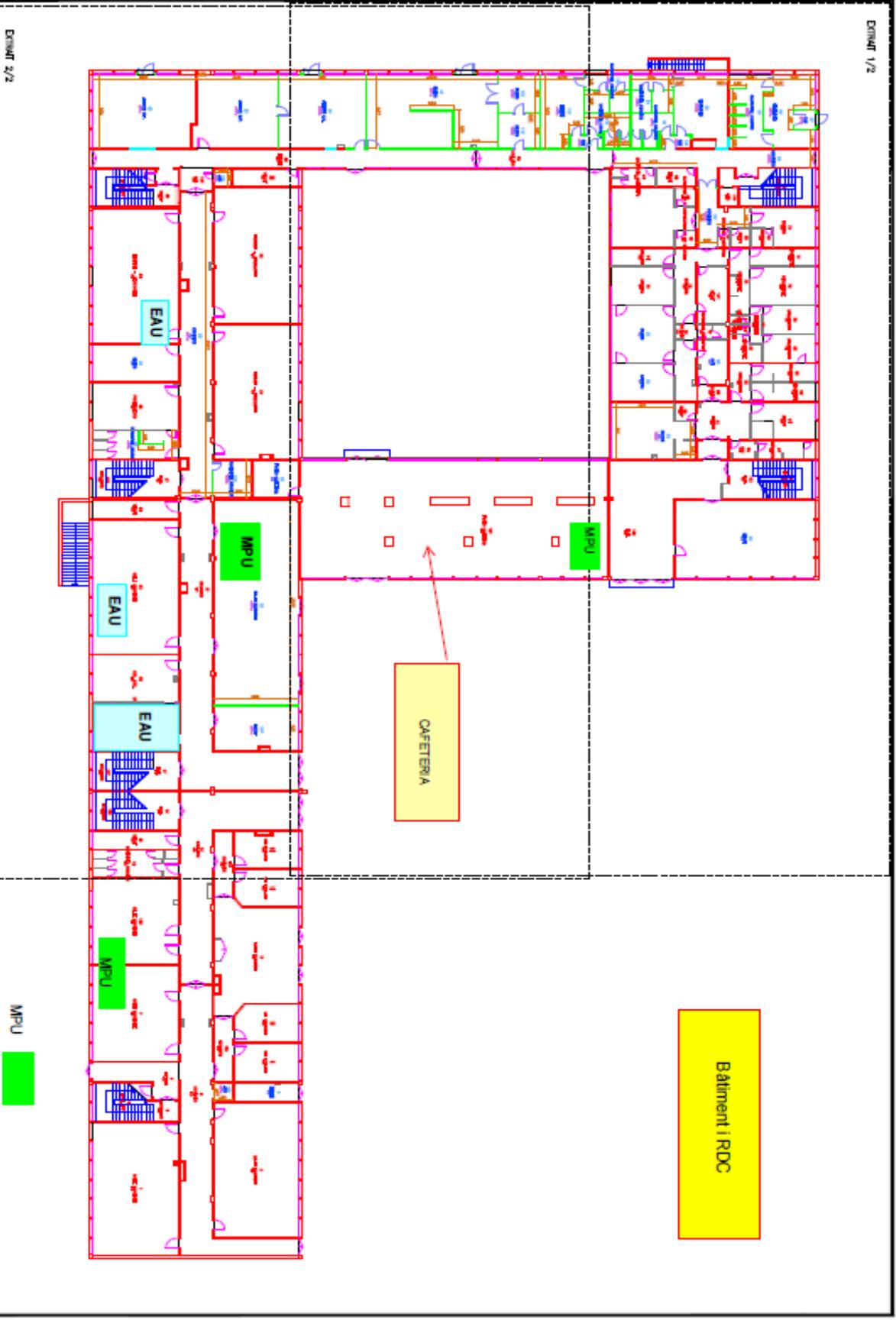
MPU

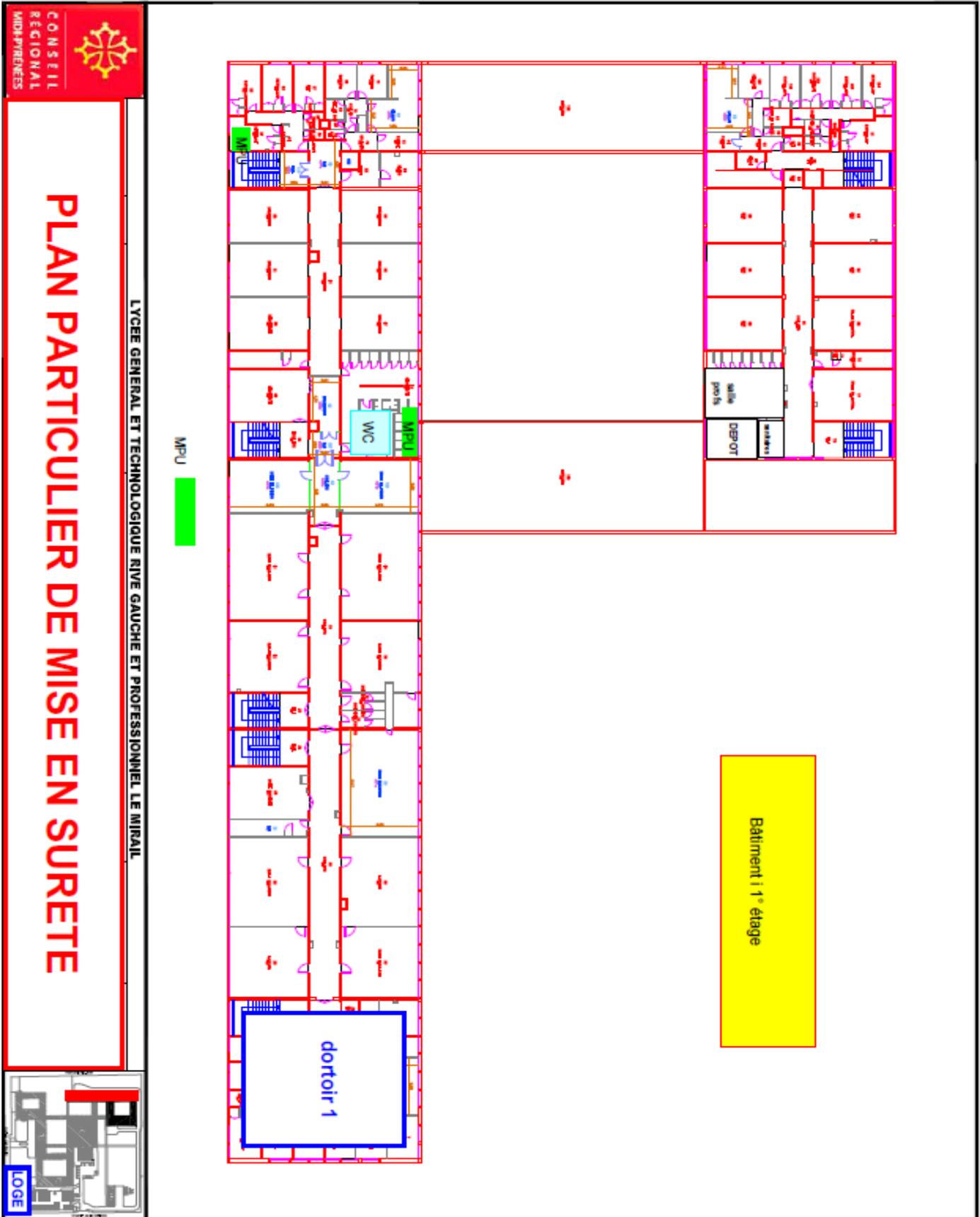


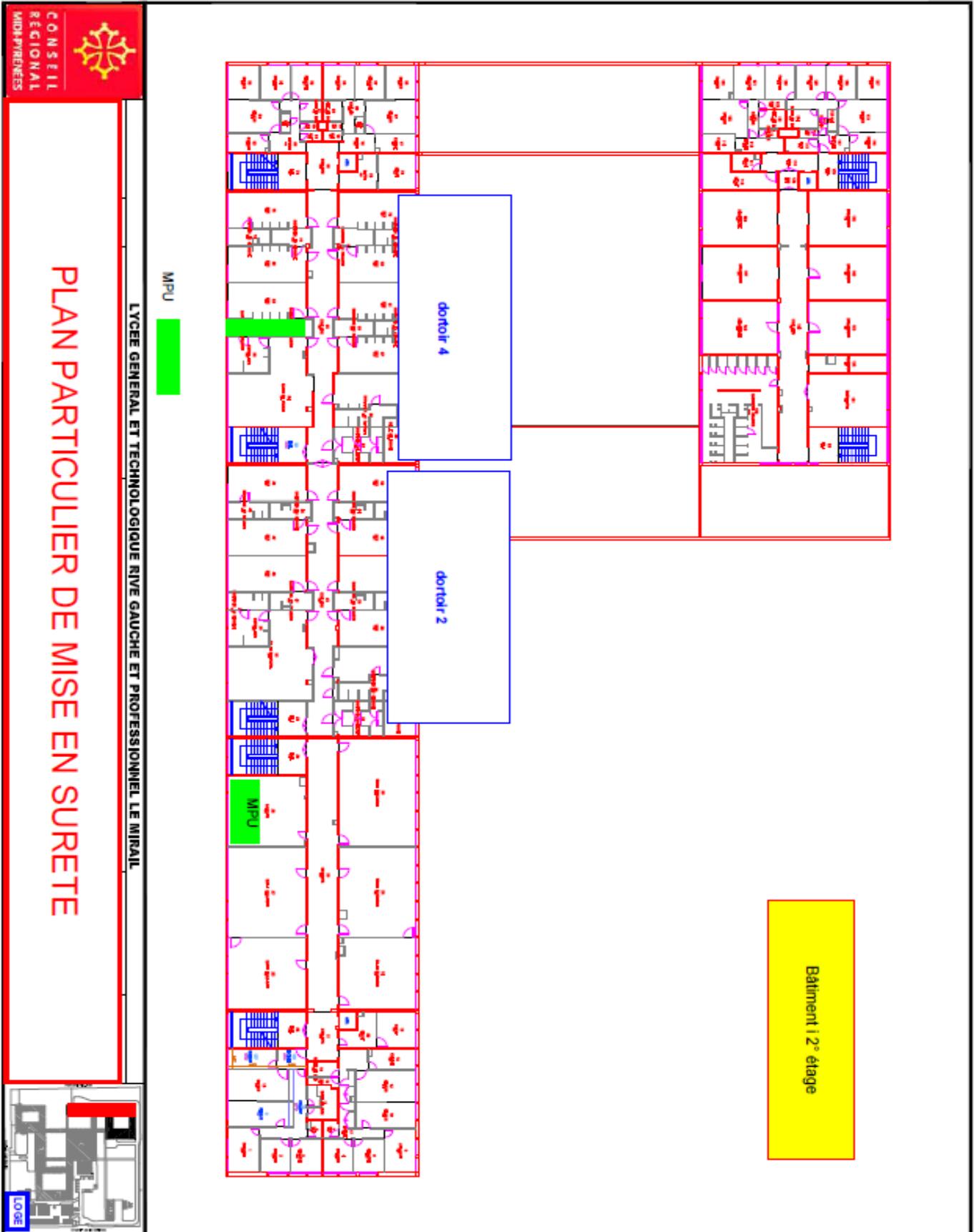


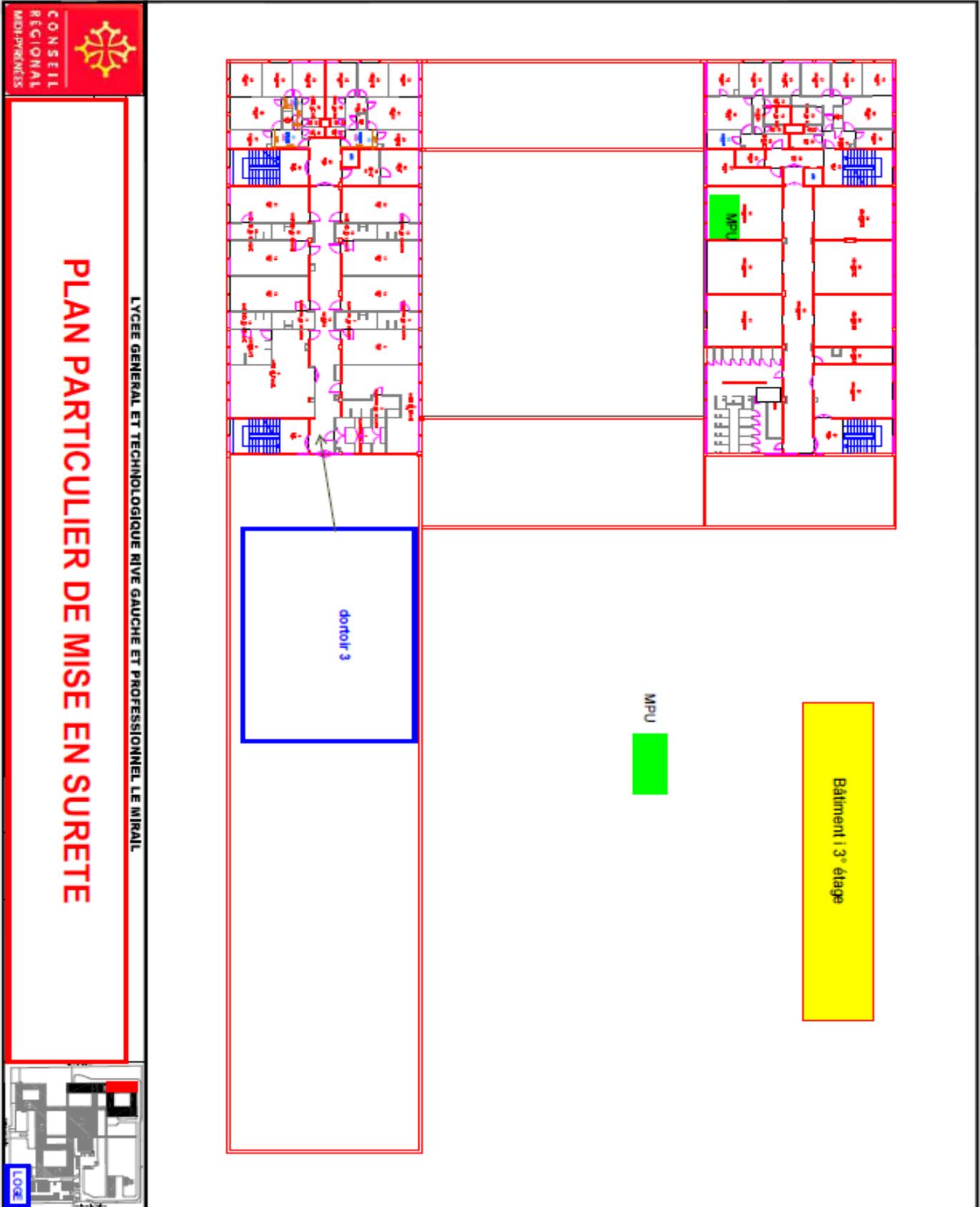
**PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETE**

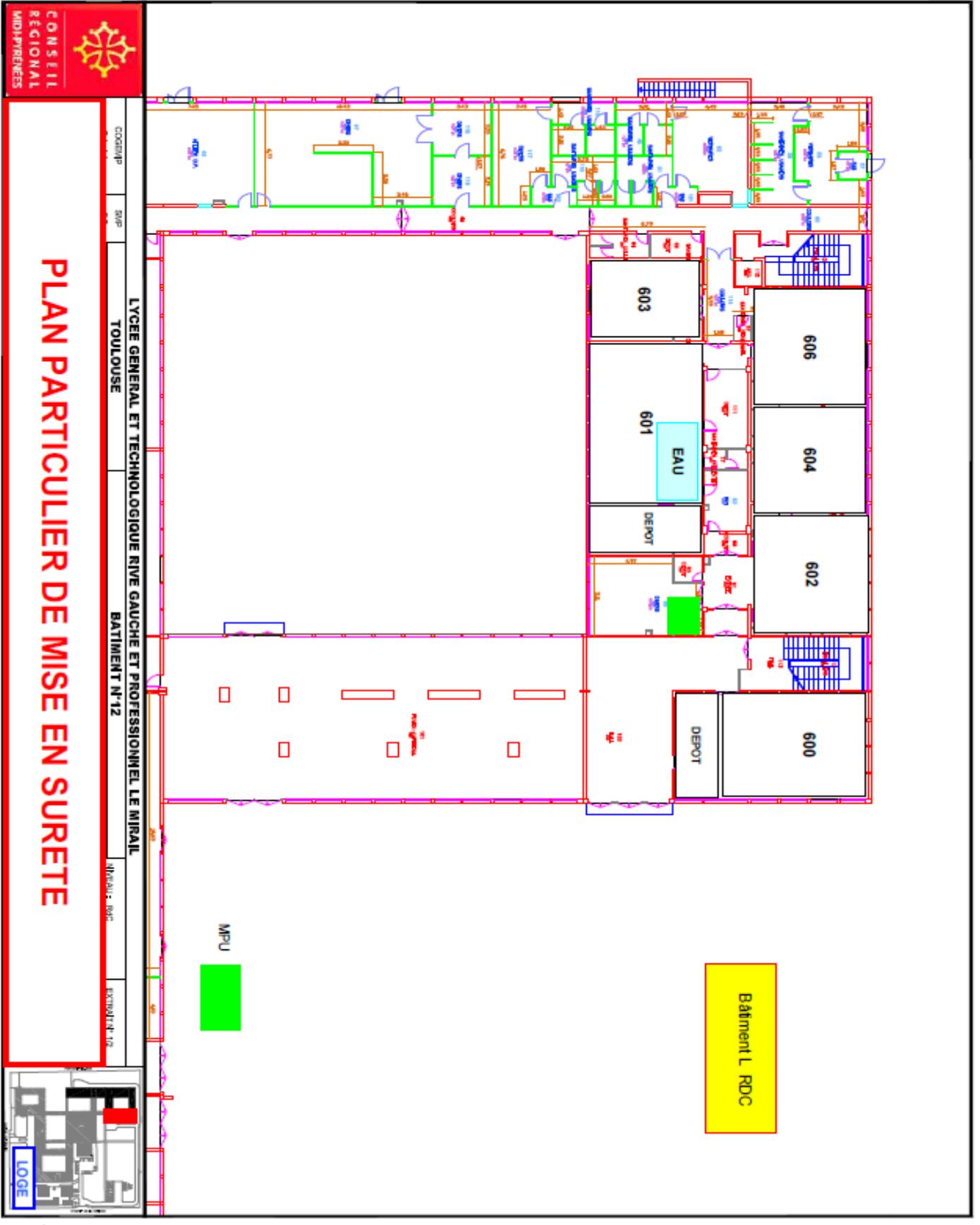
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE RIVE GAUCHE ET PROFESSIONNEL LE MIRAIL

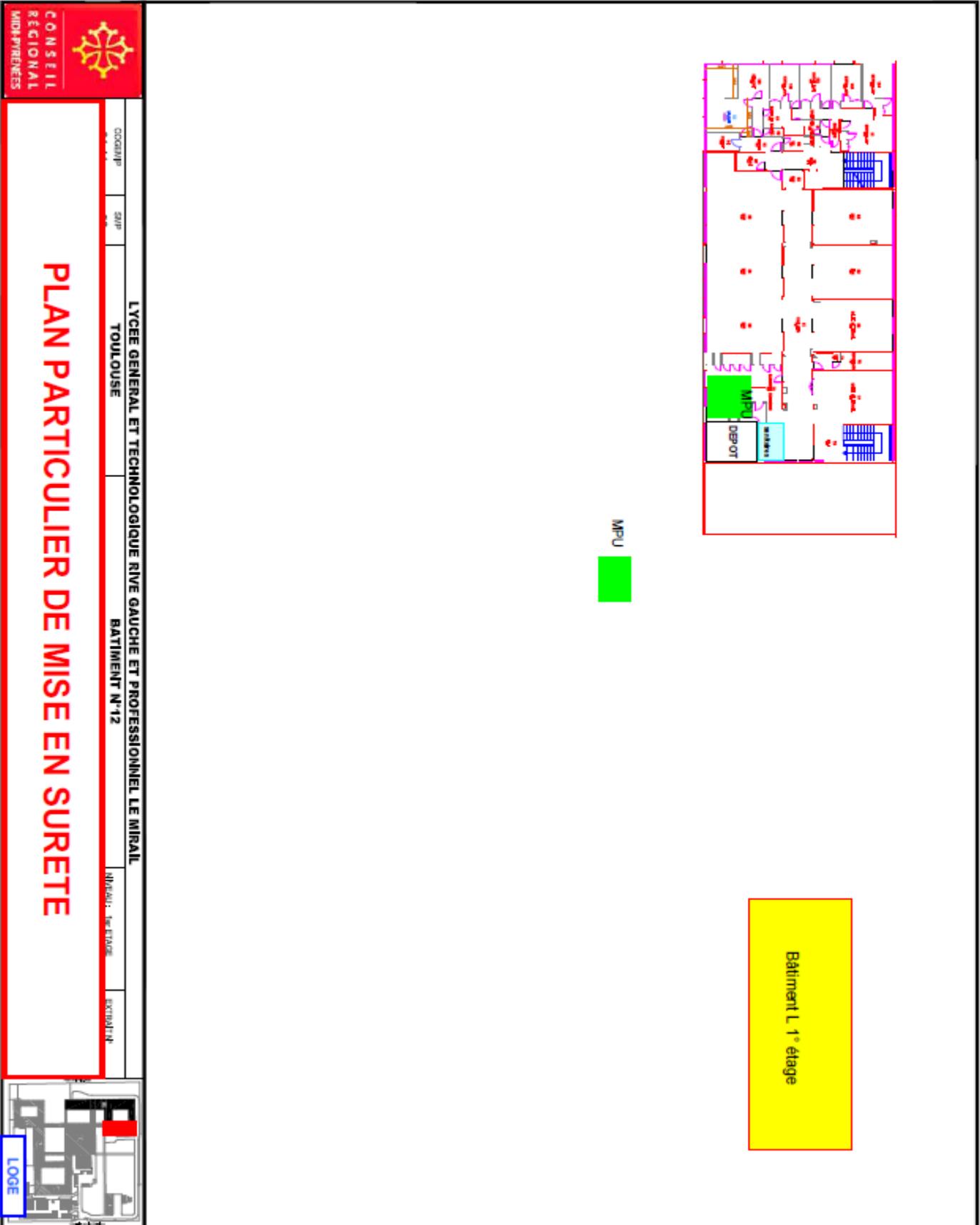












CONSEIL  
RÉGIONAL  
MID-PYRÉNÉES

COORDONATEUR : SHIP

TOULOUSE

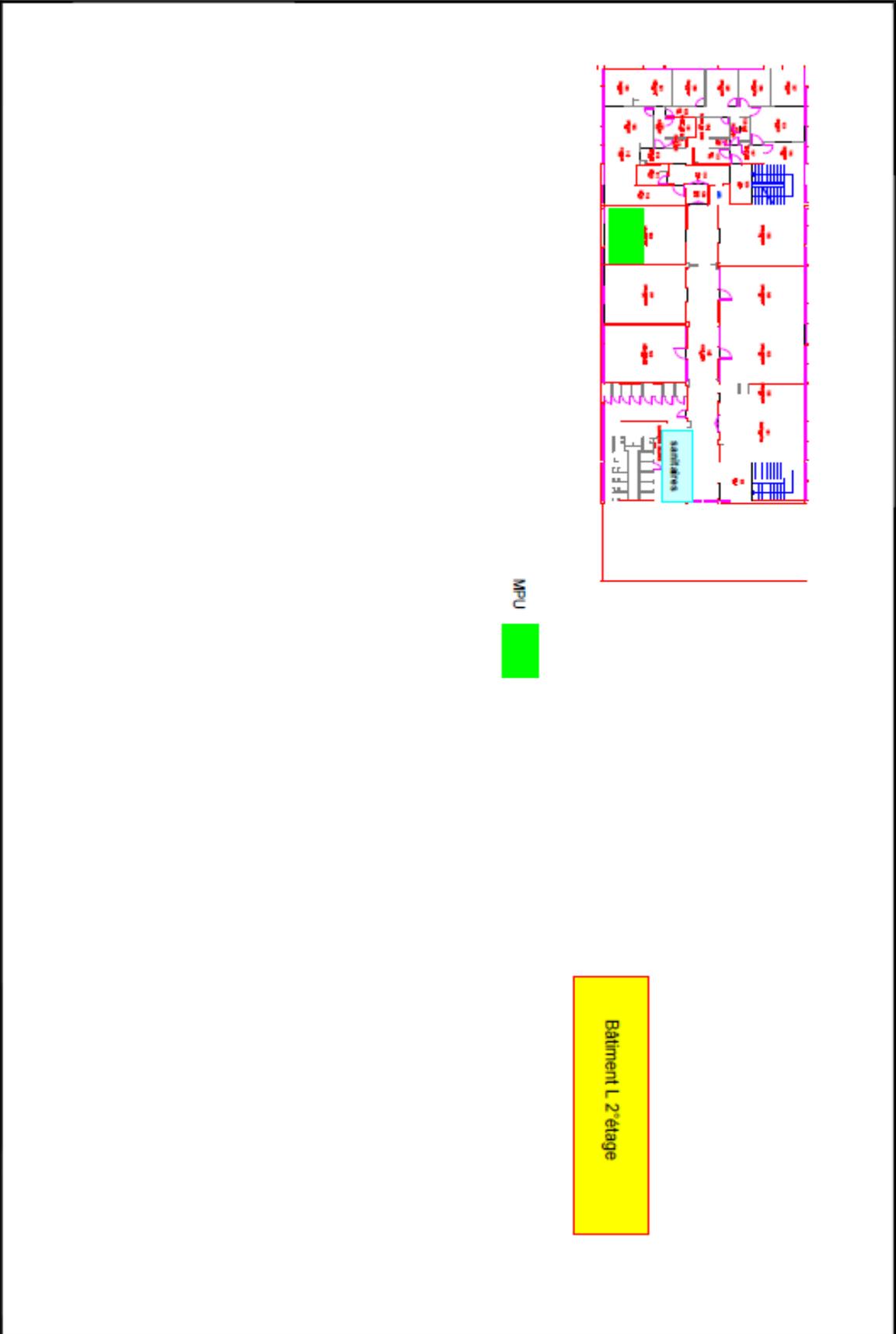
BÂTIMENT N°12

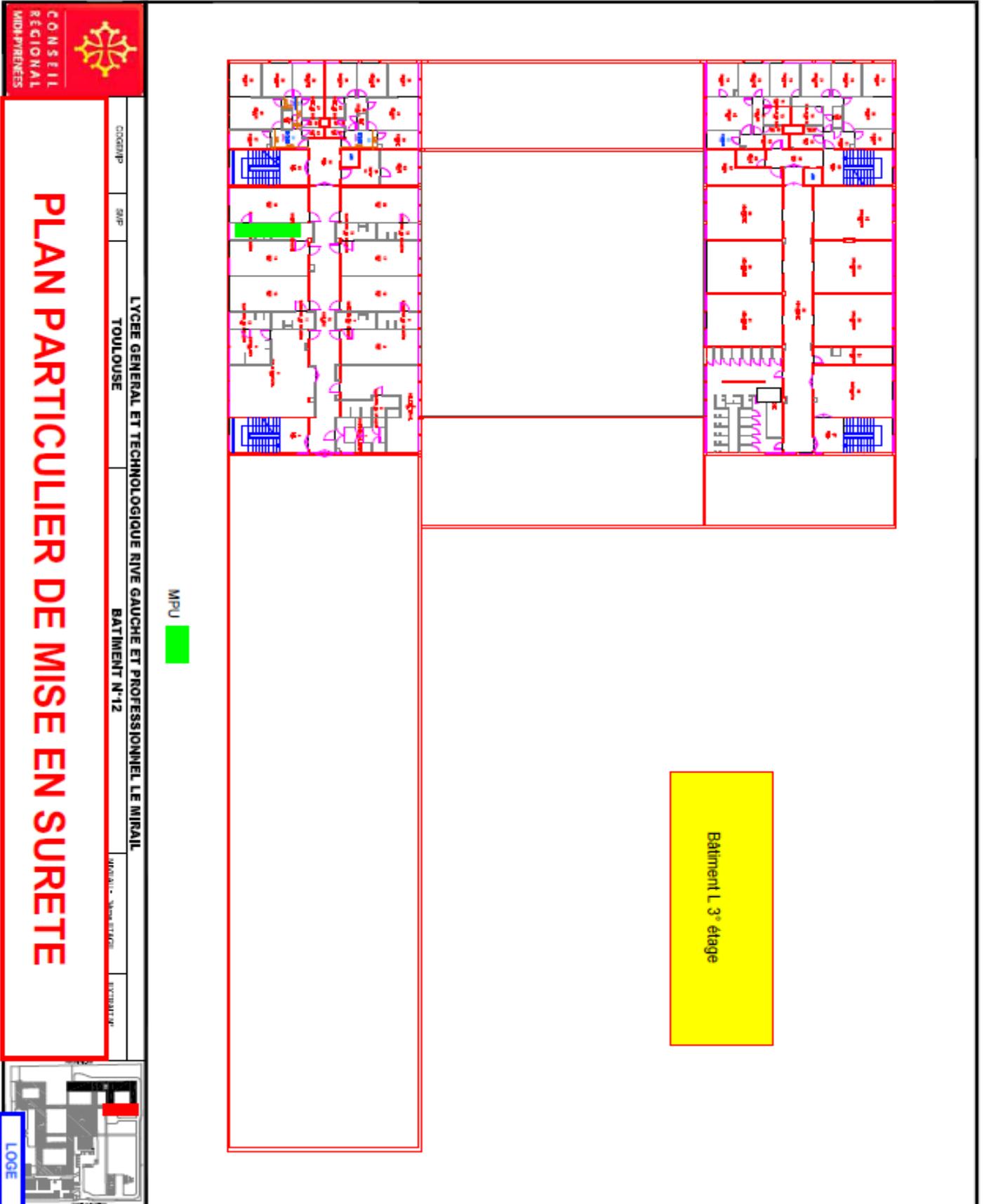
MIRAIL - 2ème ÉTAGE

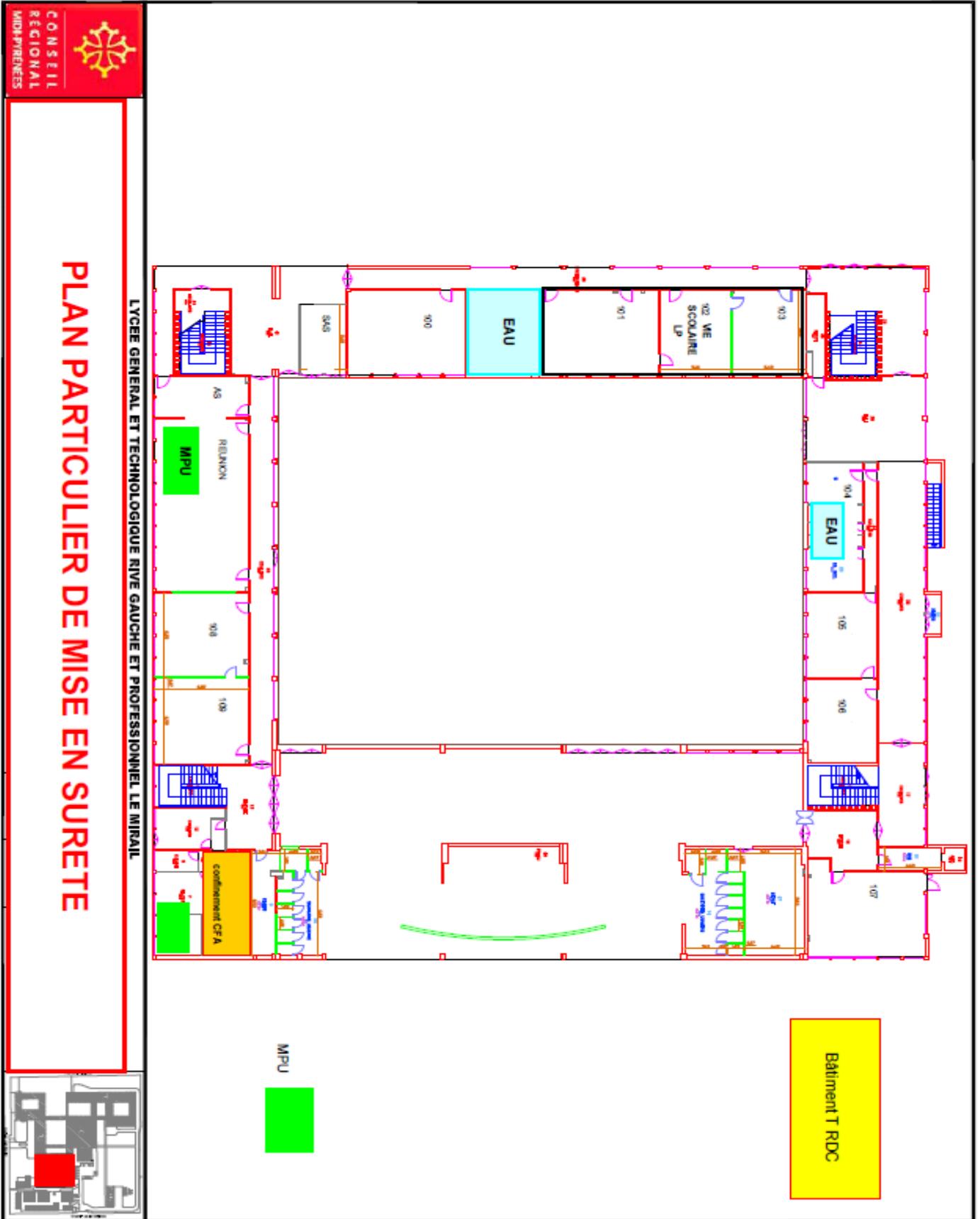
EXTRAIT

**PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETÉ**

LOGE



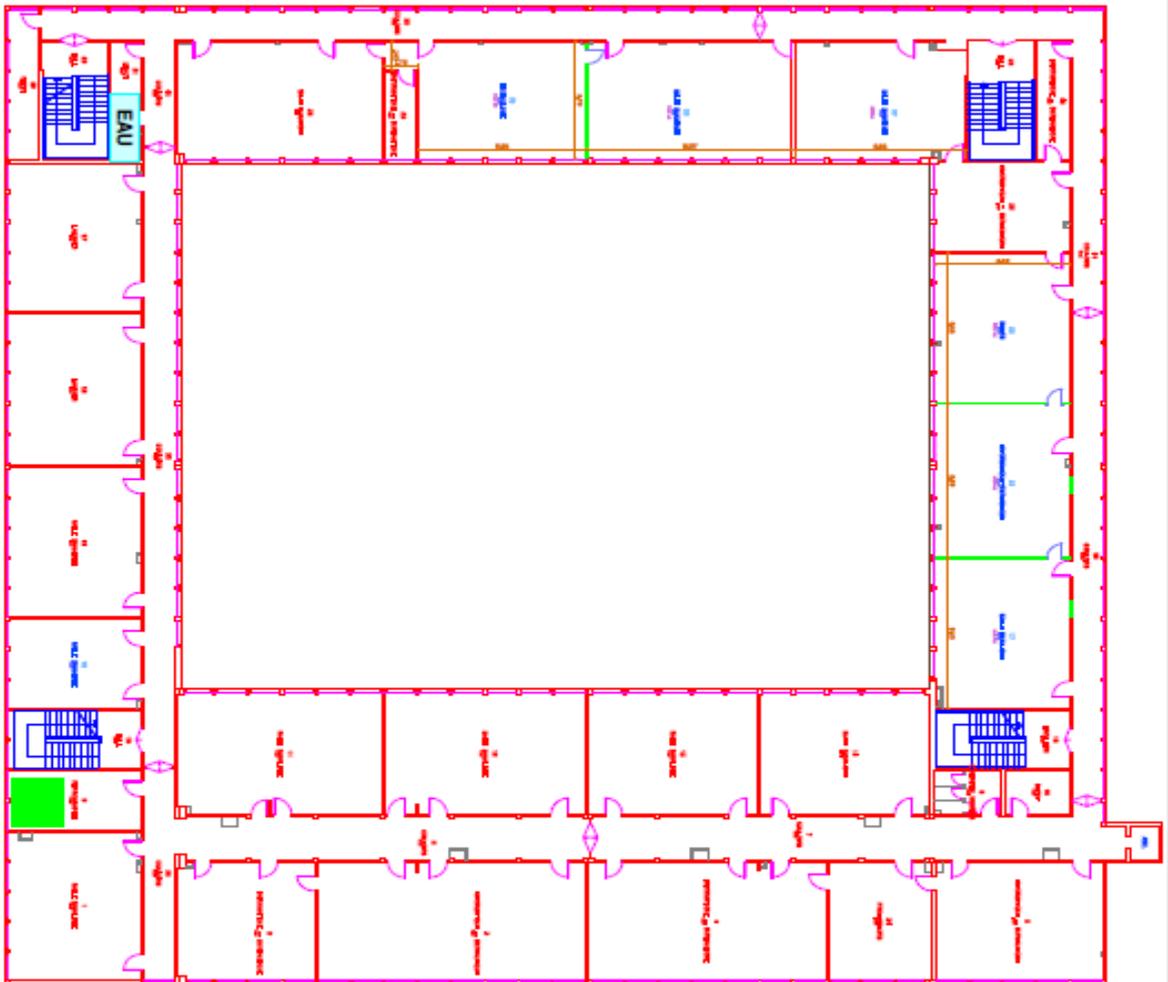






PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETÉ

LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE RIVE GAUCHE ET PROFESSIONNEL LE MIRAIL

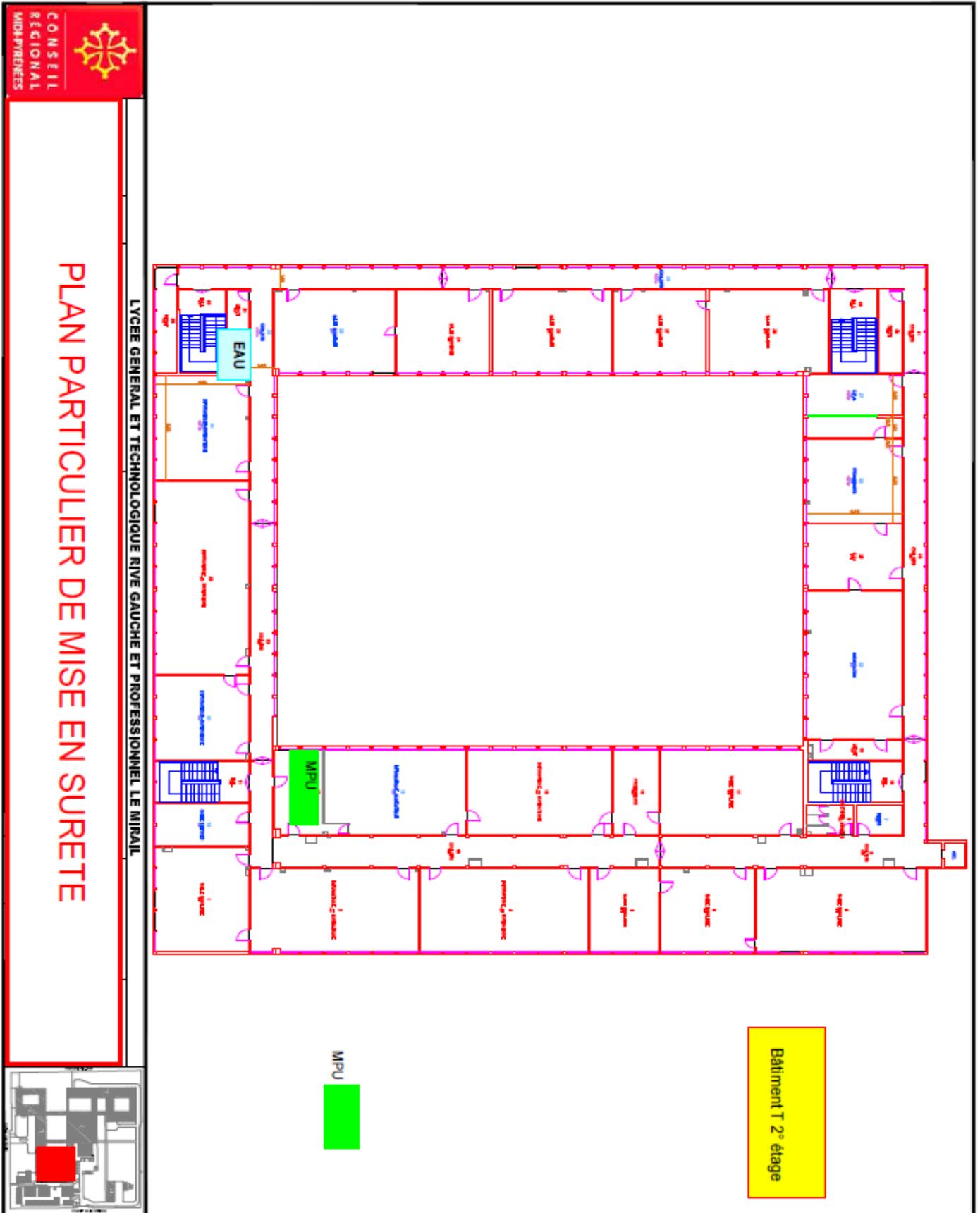


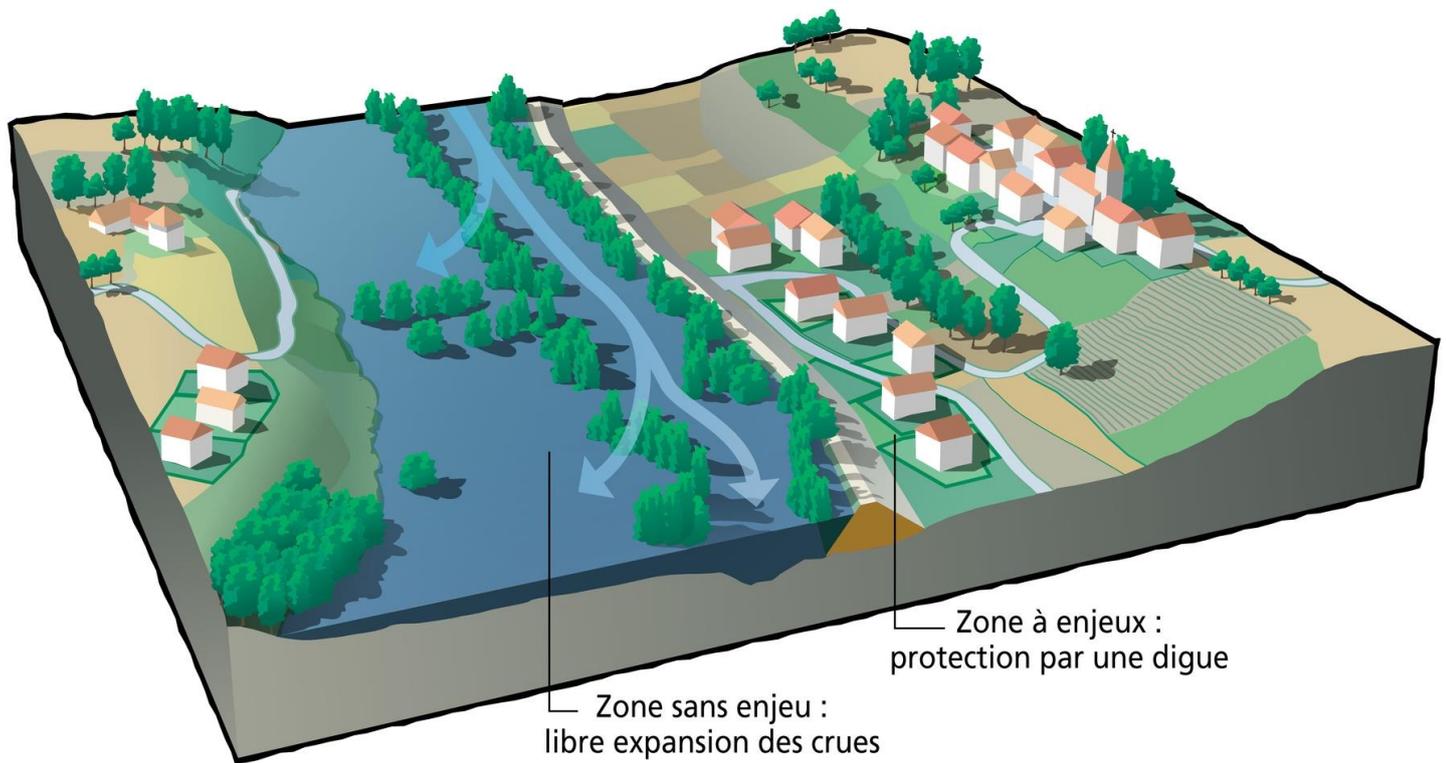
Bâtiment T 1<sup>er</sup> étage



MPU







PPMS élaboré par l'Agent de prévention et de sécurité.  
(M. serge BOSCH).

Validation en CHSCT le Mardi 12 Février 2013

Date de l'exercice de mise à l'abri : 12 Avril 2013